
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-troisième séance – Lundi 10 avril 2006, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. André Hediger*, vice-président, *MM. Patrice Mugny* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs, *MM. Sylvain Clavel*, *Jean-Louis Fazio*, *M^{me} Béatrice Graf Lateo*, *M. René Grand*, *M^{me} Catherine Hämmerli-Lang*, *MM. Guy Jousson*, *André Kaplun*, *M^{me} Florence Kraft-Babel*, *MM. David Metzger*, *Jean-Pierre Oetiker*, *Jean-Charles Rielle*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. François Sottas*.

Assiste à la séance: *M. Pierre Muller*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 23 mars 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 4 avril, mercredi 5 avril et lundi 10 avril 2006, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous propose de débiter notre séance avec la motion d'ordre demandant d'ajouter à l'ordre du jour la résolution urgente R-90, signée par MM. Deshusses, Mino, Dupraz et M^{me} Perler-Isaaz, et intitulée «Pas d'économies sur le dos des plus pauvres». Le texte vous en a été distribué et j'espère que vous avez eu le temps d'en prendre connaissance. Je laisse la parole aux auteurs de la résolution qui souhaitent s'exprimer sur l'urgence.

M. Jacques Mino (AdG/SI). La résolution R-90 est urgente pour deux raisons. Premièrement, les personnes qui se sont vu imposer cette diminution drastique de revenus, vu le peu d'argent dont elles disposent pour vivre, ne doivent pas attendre plus longtemps; cette situation dure déjà depuis trop de mois. Deuxièmement, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil doivent se prononcer ces jours sur le budget cantonal, et nous ne pouvons pas attendre encore un mois ou même deux pour remédier à cette situation.

La présidente. Je mets aux voix la motion d'ordre demandant d'ajouter cette résolution à notre ordre du jour.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 29 oui contre 11 non (4 abstentions).

3. Résolution du 10 avril 2006 de MM. Gérard Deshusses, Jacques Mino, Alain Dupraz et M^{me} Frédérique Perler-Isaaz: «Pas d'économies sur le dos des plus pauvres» (R-90)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant que:

- le Conseil d'Etat précédent a pris la décision, à la fin 2005, de réduire les prestations des bénéficiaires de l'aide sociale;
- de la sorte, l'aide sociale des plus pauvres a été amputée de 70 francs pour l'abonnement TPG et de 60 francs pour l'achat de vêtements, soit une diminution de 130 francs par mois, voire de 600 francs pour famille avec enfants;
- les usagers, aidés par les syndicats, se mobilisent et demandent que le nouveau Conseil d'Etat remette au budget 2006 ces prestations, d'autant plus qu'il s'est engagé à ne baisser aucune prestation dans son prochain budget;
- dans cette perspective, ils ont rédigé un livre blanc dans lequel ils relèvent les conséquences humaines désastreuses qui découlent de leur nouvelle situation, notamment en rendant encore plus difficiles les démarches qu'ils entreprennent pour retrouver leur autonomie;
- si, réglementairement, notre commune n'intervient pas en faveur des personnes bénéficiaires de l'aide sociale, elle ne peut cependant se désintéresser des conditions de vie des plus pauvres vivant sur son territoire;
- il est de notre devoir de rappeler le respect dû à la Constitution fédérale: «Elle veille à garantir une égalité des chances aussi grande que possible» (article 2, alinéa 3), ainsi qu'au Pacte international de 1966 relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et à la Convention des droits de l'enfant de 1989, que notre pays a ratifiés,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir auprès du Conseil d'Etat pour lui demander de réintroduire au budget 2006 les prestations octroyées pour l'abonnement TPG et les vêtements en faveur des personnes bénéficiaires de l'aide sociale.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Chers collègues, j'ai pris la peine de vous faire envoyer à tous, par mail, le livre blanc que les usagers ou les bénéficiaires – c'est selon – de l'aide sociale ont écrit. C'est la première fois que ces personnes se manifestent, alors que ce sont celles qui, dans notre société, ont le plus honte de leur situation de dépendance; habituellement, elles ne se réunissent pas pour

¹ Annoncée, 6324. Motion d'ordre, 6602.

prendre la parole. D'ailleurs, elles ne sont jamais consultées, notamment par les autorités.

J'espère que vous avez lu ce livre blanc! Même ceux qui prétendent connaître un peu les gens en difficulté dans notre commune sont étonnés de ce qu'ils y lisent, et tout le monde, dans cette enceinte, connaît des personnes en difficulté. Moi-même, à la lecture du livre blanc, j'ai été stupéfait des conséquences dramatiques qu'entraîne une baisse de 130 francs sur un budget mensuel de 900 francs. Nous ne pouvons pas laisser le Canton faire des économies aux dépens de la population la plus faible, donc celle qui se défend le moins.

Bien évidemment, on nous dira que ce n'est pas à la Ville de s'en occuper. Mais je dis que oui! En effet, ces personnes habitent sur le territoire de notre commune, et plus elles seront démunies, plus la Ville devra prendre des responsabilités, qui ne lui incombent pas aujourd'hui – je le reconnais – mais qui risquent bien de lui revenir quand même, car nous n'allons pas laisser faire n'importe quoi!

Il faut savoir que ces gens en difficulté ont été reçus il y a une semaine par M. Longchamp – tout à fait correctement, d'ailleurs – ce qui est fort bien. Ils ont également été reçus par M. Odier, le président de la commission des finances du Grand Conseil. Nous espérons bien que la réflexion à leur sujet se poursuivra plus activement que jusqu'à présent, car la réduction des prestations des bénéficiaires de l'aide sociale est une décision administrative – un règlement – et ce sont des chefs de service qui l'ont prise. Cela échappe donc aux politiques – en tout cas, je crois que c'est ce qui s'est passé au moment où cette mesure a été adoptée.

Et cela échappe aussi au peuple! Souvenez-vous: il y a une année, quand des velléités de coupures budgétaires dans les allocations de chômage et l'assurance invalidité se sont fait jour, le peuple a refusé cette mesure qui se serait appliquée sur le dos des plus pauvres. Or s'il pouvait voter sur la décision de l'Etat dont il est question ici, il ne fait aucun doute que le peuple la refuserait également. Je pense donc que le Conseil municipal pourrait se faire le porte-parole du peuple de Genève en enjoignant au Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat l'annulation de cette mesure.

J'ai un dernier argument à développer. Le Conseil d'Etat vient de présenter le budget cantonal 2007, affirmant que 73 mesures sont prises dont aucune ne consiste en une baisse des prestations sociales. S'il était correct, il reconnaîtrait l'existence d'une septante-quatrième mesure prise sur le dos des plus faibles!

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous pouvons demander au Conseil administratif de plaider la cause de ces personnes en difficulté auprès du Conseil d'Etat. Par conséquent, je vous remercie d'accepter la résolution R-90.

Résolution: pas d'économies sur le dos des plus pauvres

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Je vais juste ajouter deux ou trois éléments, car M. Mino a suffisamment développé les raisons sur lesquelles se fonde la résolution R-90. Chers collègues, je vous encourage vivement à prendre connaissance du contenu du livre blanc. J'ai derrière moi vingt ans de pratique professionnelle dans l'aide sociale, et c'est la première fois que je vois la parole enfin donnée directement à ses usagers. Tous leurs témoignages m'ont beaucoup touchée, même si, après tant d'années de pratique, je croyais être «blindée»... Eh bien, non! J'ai été profondément touchée d'apprendre ce que vivent ces personnes, ce que signifie ne plus recevoir l'argent nécessaire pour se procurer un abonnement de transports publics, ne plus avoir de quoi s'acheter des vêtements. Voilà en quoi consiste la septante-quatrième mesure prise par le Conseil d'Etat, comme l'a souligné M. Mino.

Le Canton devrait se rendre compte des conséquences engendrées par ces coupures budgétaires dans les prestations sociales. Vu les nouvelles normes d'assistance qui seront appliquées à Genève – c'est ce qui se profile pour la veille de l'été – les personnes en difficulté sont extrêmement inquiètes. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, ce n'est pas drôle d'être assisté! Que demandent ceux qui le sont? Du travail. Mais il n'y en a pas pour tout le monde! Quant à eux, ils aimeraient bien avoir une occupation!

Il y a quelque chose que je trouve piquant, dans cette mesure prise par le Conseil d'Etat, c'est qu'elle intervient alors même que la Ville de Genève, par le biais de sa plate-forme de coordination contre l'exclusion, s'évertue à trouver des moyens d'intégration ou de réintégration pour tous ces laissés-pour-compte. Ainsi du chèque culturel pour des rabais sur les spectacles distribué par M. Mugny. Les personnes qui me consultent se demandent ce que c'est, elles ne savent pas vraiment qu'en faire... Si je leur réponds que ce sont des rabais pour la culture, elles rétorquent: «Mais que voulez-vous que j'en fasse, chère Madame? On m'a privé de la subvention qui me permettait de payer mon abonnement aux Transports publics genevois, comment voulez-vous que j'aie au théâtre?»

Comme le disait une de mes collègues, par les temps qui courent, une diminution des subventions de 130 francs pour une personne seule – elle peut dépasser 400 francs pour un budget de quatre personnes – est quand même énorme. Les gens concernés en sont à se demander s'ils vont acheter du pain ou payer leur ticket de bus!

Le message que le Conseil d'Etat veut donner en décidant de telles réductions des subventions est le suivant: «Mesdames et Messieurs les assistés, retournez travailler!» Mais il n'y a plus de travail et le problème du chômage est mal géré à Genève, nous ne le dirons jamais assez. Pour conclure, je trouve scandaleux qu'un pays qui compte parmi les plus riches de la planète opère des coupures

budgetaires dans les prestations d'assistance aux plus démunis, alors qu'ils en ont véritablement besoin. A mon sens, c'est la haine du pauvre qui se profile à l'horizon, ce pauvre qui serait responsable de sa situation, comme en plein XVIII^e siècle! Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie de voter la résolution R-90.

Préconsultation

M. Olivier Coste (S). Si le groupe socialiste est signataire de la résolution R-90, c'est effectivement parce qu'il y a urgence. Nous ne pouvons laisser se creuser davantage l'écart entre les personnes les plus démunies et les autres citoyens et contribuables. La somme soustraite au maigre budget mensuel des premières, selon la décision du Conseil d'Etat, représente un manque important. Ces gens ont besoin de se déplacer, ils ne peuvent pas rester cloîtrés chez eux alors qu'ils sont à la recherche d'un emploi! Ils doivent également pouvoir s'habiller ailleurs que dans un vestiaire, ils ont droit à la dignité et ne méritent pas qu'on leur ôte le peu qu'ils reçoivent.

Nous demandons donc au Conseil administratif d'enjoindre au nouveau Conseil d'Etat de respecter les engagements qu'il a pris dans le discours prononcé à la cathédrale Saint-Pierre, afin de réduire la fracture sociale à Genève.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Pour notre part, nous avons inclus dans notre programme politique l'aide aux plus défavorisés – aussi bizarre que cela puisse paraître pour des politiciens de droite... Le problème soulevé ici est important, et nous soutiendrons la résolution R-90. Néanmoins, nous ne sommes pas à la place de l'Etat, qui doit faire face à un gros déficit et à de nombreux problèmes. La question devra donc vraiment être posée un jour: si la Ville est riche et l'Etat pauvre, la première ne devrait-elle pas se concentrer sur les problèmes majeurs rencontrés par sa population?

M. Alexis Barbey (L). Le sujet est grave et important, et il nous interpelle, en tant que libéraux. La lecture du livre blanc dont il a été question tout à l'heure est assez poignante. A titre personnel, j'avoue avoir été étonné par la qualité de la rédaction de ces témoignages.

Je m'étonne donc que, si le sujet est aussi important que cela, le Conseil administratif soit si peu représenté dans cette enceinte à l'occasion de ce débat. Il a sans doute d'autres priorités... Je suis également surpris qu'un tel objet nous soit soumis à nous, Conseil municipal. Les questions qu'il soulève sont

Résolution: pas d'économies sur le dos des plus pauvres

du ressort du Canton, et non de la Ville. Une fois de plus, le Conseil municipal essaie de dicter autour de lui ce que la bonne conduite devrait être. Par conséquent, j'invite les partis de gauche signataires de cette résolution urgente à en déposer une autre, qui proposerait un transfert de charges du Canton à la Ville, afin que cette dernière prenne en charge l'aide à l'habillement et aux transports publics. Ainsi, les besoins des plus démunis seraient pris en considération.

Par ailleurs, le groupe libéral n'entrera pas en matière sur la résolution R-90, considérant qu'il s'agit d'une affaire purement cantonale dans laquelle nous ne voulons pas nous immiscer.

M. Didier Bonny (DC). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je ne vous cacherais rien en vous disant que la résolution R-90 a suscité de très nombreux débats au sein de notre groupe, mais nous sommes parvenus à trouver une solution qui devrait satisfaire tout le monde.

Pour commencer, quelques constats. Tout d'abord – et cela a déjà été dit – en discutant de cet objet ce soir, nous faisons de la politique cantonale; or le Parti démocrate-chrétien n'aime pas beaucoup cela. Nous n'apprécions pas que des groupes qui ne sont plus représentés au Grand Conseil utilisent la tribune du Conseil municipal pour faire entendre leur voix.

Je passe à notre deuxième constat. Nous nous étonnons que, avec un Conseil d'Etat à majorité de gauche – et c'est bien lui qui établit le budget cantonal – l'Alternative doive passer par un Conseil administratif lui aussi de gauche pour se faire entendre... Vous me direz que, ce soir, c'est plutôt un Conseil administratif invisible... On peut d'ailleurs se demander si la question l'intéresse vraiment! Pour ceux qui l'auraient oublié, je rappelle qu'il compte tout de même quatre membres de l'Alternative et un seul de l'Entente. C'est donc ce Conseil administratif de gauche qui va s'adresser à un Conseil d'Etat de gauche, afin de lui faire comprendre qu'il devrait changer son budget. Il est permis de trouver ce procédé quelque peu particulier! Même si le Parti socialiste et les Verts n'ont pas – et de loin – la majorité au sein du Grand Conseil, il me semble qu'ils doivent avoir des relais en la personne des conseillers d'Etat de gauche, quant à eux majoritaires. Voilà pour nous une cause d'étonnement.

Je ferai un troisième constat. A la lecture de la résolution R-90, il nous a semblé que la première invite était un peu réductrice, puisqu'elle ne s'occupait finalement que de l'urgence dans le cadre du budget cantonal 2006, et pas au-delà. Nous pensons qu'il faut voir plus loin, c'est pourquoi nous avons déposé un amendement que je lirai à la fin de mon intervention.

Après cette introduction, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous devez vous demander où le Parti démocrate-chrétien veut en venir. Notre position est claire: nous soutiendrons la résolution R-90. Si notre groupe est attaché à la notion de rigueur financière – à ce titre, nous soutenons les efforts du Conseil d'Etat pour parvenir à équilibrer les finances – selon nous, cette rigueur doit s'effacer face à des personnes qui souffrent. Or nous avons bien compris, à la lecture du livre blanc, qu'il y a des personnes qui souffrent. En tant que démocrates-chrétiens – je rappelle notre slogan «Au centre, l'humain» – qui défendent également la famille, nous trouverions tout à fait contradictoire de ne pas soutenir cette résolution urgente ce soir.

J'en viens maintenant à notre amendement. Il consiste à ajouter deux invites supplémentaires à la résolution R-90, afin que nous tenions compte de la demande des personnes concernées, basée sur la conclusion du document d'ATD Quart Monde que M. Mino a eu la gentillesse de nous transmettre. Ces deux nouvelles invites, qui deviendront donc la deuxième et la troisième, sont les suivantes:

Projet d'amendement

- «– à engager une concertation sérieuse avec les personnes, et en particulier les familles, qui ont la vie difficile à Genève, à partir d'une connaissance approfondie de ce qu'elles vivent et de leurs propositions, comme le souhaite le mouvement ATD Quart Monde;
- »– à inclure dans le cadre de la discussion de la répartition des charges entre l'Etat et les communes la question de l'aide sociale de proximité.»

Car la proximité, c'est la commune! Cette dernière pourrait intervenir dans le cadre d'une discussion globale sur cette fameuse question de la répartition des charges.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le groupe socialiste acceptera les deux invites supplémentaires de la résolution R-90 proposées dans l'amendement du groupe démocrate-chrétien.

J'ajoute une remarque pour la bonne forme. M. Bonny étant toujours soucieux de l'étiquette et du bien parler – vous lui transmettez mes propos, Madame la présidente – il est important de lui signaler que, lorsque l'Alternative était majoritaire au Grand Conseil avec un Conseil d'Etat à majorité de droite, on parlait d'un gouvernement de gauche; à l'heure actuelle, il y a une majorité de droite au Grand Conseil et une majorité de gauche au Conseil d'Etat, je crois donc qu'il s'agit d'un gouvernement de droite...

Résolution: pas d'économies sur le dos des plus pauvres

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Les Verts accepteront l'amendement démocrate-chrétien. Pour répondre aux libéraux, je dirai que ce sujet n'est pas uniquement à caractère cantonal, puisque la Ville vote des budgets permettant de créer de nouveaux lieux d'accueil de jour et de nuit pour les personnes en difficulté. Un petit groupe de conseillers municipaux dont je fais partie est allé voir les abris de nuit situés à la rue des Vollandes; je vous assure qu'il faut vraiment être à la rue et ne plus rien avoir pour aller dormir là-bas! On ne peut donc pas dire que ce problème ne concerne pas la Ville. Quand des gens sont à la rue, c'est quand même elle qui finit par payer pour les aider à survivre.

Mis aux voix, l'amendement de M. Bonny est accepté sans opposition (43 oui et 14 abstentions).

Mise aux voix, la résolution amendée est acceptée par 45 oui contre 10 non (4 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à intervenir auprès du Conseil d'Etat pour lui demander de réintroduire au budget 2006 les prestations octroyées pour l'abonnement TPG et les vêtements en faveur des personnes bénéficiaires de l'aide sociale;
- à engager une concertation sérieuse avec les personnes, et en particulier les familles, qui ont la vie difficile à Genève, à partir d'une connaissance approfondie de ce qu'elles vivent et de leurs propositions, comme le souhaite le mouvement ATD Quart Monde;
- à inclure dans le cadre de la discussion sur la répartition des charges entre l'Etat et les communes la question de l'aide sociale de proximité.

4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 juin 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 934 000 francs destiné à la transformation du Restaurant Le Lacustre, situé 5, quai du Général-Guisan, parcelle N° 7177, feuille N° 6, commune de Genève, section Cité (PR-417 A)¹.

Rapporteuse: M^{me} Frédérique Perler-Isaaz.

La commission s'est réunie les 21 septembre, 26 octobre, 2 et 16 novembre 2005, sous la présidence de M. Michel Ducret. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Ursi Frey, que la rapporteuse remercie chaleureusement.

Séance du 21 septembre 2005

Audition de MM. Philippe Meylan et Claude Vian du Service des bâtiments

En introduction, M. Meylan précise que ce projet a été élaboré avec la Gérance immobilière municipale en étroite collaboration avec le futur fermier, M. Pilloud, très motivé et impliqué dans ce projet.

Ce bâtiment a été construit en 1960 par l'architecte Gabriel de Freudenreich.

L'emplacement de ce restaurant est exceptionnel: au bord du lac, devant le débarcadère des Mouettes genevoises et proche des parcs et des promenades.

Cependant, toute l'installation de ce bâtiment est obsolète, tant sur le plan des matériaux que de la géométrie (hauteurs différentes), ce qui engendre des problèmes de fonctionnalité.

Le toit, conçu avec des décrochements, complique le travail de l'espace mais, à l'origine, l'architecte a voulu cela pour créer un jeu de lumière.

La structure métallique du bâtiment présente un vieillissement normal, alors que l'équipement d'exploitation a vieilli plus vite. Concernant la façade, seul le tambour d'entrée sera modifié. Ainsi, tout le travail de restauration est respectueux de l'architecture d'origine.

A noter que, tout au long de l'élaboration du projet, les services ont porté une attention particulière sur les coûts de rénovation. La Société d'art public a également été consultée et a approuvé les modifications des niveaux spatial et temporel.

A l'appui d'une présentation Powerpoint (trois phases décrivant la situation actuelle, le projet et le concept d'exploitation), M. Meylan présente à la com-

¹ Proposition, 501.

Proposition: transformation du Restaurant Le Lacustre

mission un état des lieux de la situation actuelle avec les divers éléments de la construction architecturale sur deux niveaux.

Le rez-de-chaussée comprend la salle du restaurant, l'office et la cuisine ainsi que les entrées. La fonctionnalité des lieux est assez problématique, la salle présente une perte de place importante dans sa conception spatiale due à l'entrée existante et aux divers changements de niveaux. L'office n'est pas séparé de la salle et la cuisine est vétuste et insalubre.

Le sous-sol comprend les locaux de stockage, des sanitaires et les vestiaires pour le personnel. En raison de la configuration du lieu, la circulation entre le public et le personnel est mélangée, ce qui n'est plus admis par l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail.

Le projet de rénovation prévoit de simplifier la géométrie du bâtiment et de gagner de la surface pour la clientèle. Pour la salle, il est prévu la démolition de l'entrée publique existante, ainsi qu'une simplification des paliers existants par une continuité du sol. La pose d'un nouveau revêtement de sol est prévue et l'éclairage sera modifié. Un nouveau mobilier est proposé pour le bar, placé stratégiquement en face de l'entrée, ainsi qu'une meilleure organisation de l'office, séparé visuellement de la salle. La cuisine sera entièrement remise à neuf et réorganisée dans son espace de travail.

Au niveau du sous-sol, le projet prévoit de séparer clairement les zones publiques de celles du personnel. Pour l'accès, il est prévu le changement de revêtement du sol, des murs, des plafonds et de l'éclairage. Les sanitaires ne subiront pas d'autre modification qu'une rénovation légère. Pour les locaux techniques et de dépôts, seuls sont prévus des travaux d'entretien.

Comme indiqué précédemment, le projet de rénovation est lié au concept d'exploitation élaboré en étroite collaboration avec le futur exploitant. Celui-ci prendra à sa charge l'aménagement et la décoration à l'intérieur de l'établissement. Profitant de l'emplacement de ce restaurant, ce jeune gérant souhaite mettre en valeur les poissons du lac et créer une carte inventive avec des produits régionaux et de qualité à des prix moyens. La restauration est envisagée depuis le café du matin au souper en soirée.

La présente demande de crédit de transformation s'élève à près de 3 millions de francs. Un très gros travail de simplification a été réalisé depuis les premières esquisses du projet. Cette présentation est l'aboutissement de nombreuses discussions et ce dans la perspective d'ouvrir l'établissement à la population dans les meilleurs délais.

Enfin, une autorisation complémentaire est actuellement traitée par le Département du territoire afin de ne pas perdre de temps par la suite. L'ouverture au public pourrait être envisagée en septembre 2006.

Questions des commissaires

A la question d'un commissaire demandant s'il y a eu des offres de soumission auprès de différentes entreprises, M. Meylan répond que le coût de rénovation a été chiffré par rapport à une moyenne. Une optimisation des coûts se fera ultérieurement, le montant actuel étant considéré comme un maximum.

La même commissaire aimerait en savoir plus sur les 416 000 francs d'honoraires indiqués dans le budget.

Ce montant concerne tous les honoraires: divers ingénieurs, architectes, etc. Ce montant est correct et réparti entre les divers corps de métiers.

Un commissaire se demande si un 1^{er} étage a été envisagé, puisque que des travaux importants sont entrepris. Le restaurant n'étant pas directement au bord de l'eau, il serait plus attractif avec une surélévation.

M. Meylan rappelle qu'on se trouve dans le périmètre de la rade et que ce bâtiment a déjà soulevé des protestations; une surélévation est donc exclue. Déjà que la toile de tente empêche la vue sur la rade, mais il est prévu le remplacement de celle-ci par une installation plus satisfaisante.

A un commissaire demandant quelle est la valeur patrimoniale de ce bâtiment et si l'on peut toucher aux différents niveaux même à l'intérieur du bâtiment, M. Meylan indique que la Commission des monuments, de la nature et des sites a approuvé l'ensemble du projet de rénovation. Le bâtiment lui-même a une valeur patrimoniale, il est donc exclu d'en modifier, par exemple, les façades.

Une commissaire s'étonne que le futur gérant prenne à sa charge la décoration intérieure et demande si c'est habituel.

M. Meylan précise que les installations fixes sont en principe prises en charge par le propriétaire; ce projet a fait l'objet de négociations complémentaires avec le gérant.

Un commissaire se demande si ce futur restaurant sera abordable pour une clientèle à revenus moyens. Il lui est répondu que le futur gérant a justement l'intention de proposer une cuisine qui privilégie plutôt ce type de clientèle et qu'il serait intéressant de l'entendre à ce propos.

Séance du 26 octobre 2005

Audition de M. Mario Cavaleri, chef de la Gérance immobilière municipale (GIM), et de M. Charles Lassaue, directeur du département des finances

En introduction, M. Lassaue rappelle brièvement le déroulement des événements qui ont abouti au présent projet. Autour de l'an 2000, alors que s'exprimait

Proposition: transformation du Restaurant Le Lacustre

l'insatisfaction de la GIM quant à la gérance de ce lieu par Télé-Restaurant, celle-ci a entamé une réflexion sur la gestion de ce lieu, ce d'autant que des travaux étaient nécessaires.

De ce fait, le Conseil administratif a résilié le contrat du dernier restaurateur en 2001, occasionnant par là un litige avec le restaurateur.

Au printemps 2002, une offre publique a été lancée pour cette gérance, bien que des procédures juridiques soient encore en cours. Le concept de M. Pilloud a été retenu pour l'exploitation du Lacustre, mais, pour valider ce concept, des rénovations devaient être envisagées.

Pour que la rentabilisation du lieu soit possible par rapport à l'investissement financier, il y a eu une étroite collaboration entre la Ville et le futur fermier pour redimensionner le projet. L'ensemble des travaux à effectuer a été devisé une première fois à plus de 4 millions de francs. Le crédit actuel pour la rénovation du Lacustre est inférieur d'environ 1 million. Cette diminution a pu se faire, d'une part, grâce à la réduction d'éléments techniques et, d'autre part, par la proposition du gérant d'augmenter sa redevance.

Enfin, le Conseil administratif s'est interrogé sur l'ampleur d'un tel investissement pour un restaurant et c'est l'option d'une image pour Genève qui l'a emporté.

Durant cette audition, les questions des commissaires ont essentiellement porté sur les contrats de fermages, les risques inhérents à ce type d'exploitation et la manière dont la Ville de Genève procède et se prémunit contre ces risques.

Tout en précisant que le contrat de fermage avec le futur exploitant n'est pas encore signé, M. Lassaue rappelle l'importance, au niveau du département, de se poser la question suivante: quel genre d'établissement la Ville souhaite-t-elle et jusqu'où veut-elle investir dans des travaux de rénovation? De son point de vue, le présent projet lui paraît réalisable.

En ce qui concerne les questions liées au succès ou non de l'exploitation, M. Cavaleri précise que le fermier doit payer le seuil minimal fixé dans le bail. S'il n'y arrive pas, il se met dans une situation de procédure en évacuation.

Il mentionne aussi qu'un fermage est un type du contrat de bail où toutes les clauses de protection du locataire s'appliquent, s'agissant d'une relation locataire-bailleur. De ce fait, il n'est pas possible d'imposer un concept d'exploitation à un fermier.

A la question d'un commissaire de savoir si des critères de qualité sont imposés aux fermiers restaurateurs comme dans les entreprises, M. Cavaleri répond qu'il y a un cahier des charges précis en annexe du contrat de fermage dans lequel

les éléments tels que le tri des déchets, la qualité, etc., sont clairement consignés. Si la GIM constate le non-respect d'un de ces points, elle effectue une mise en demeure.

Au niveau des comptes, la Ville effectue un audit annuel des comptes (salaires, versement des charges sociales, TVA, etc.) et veille à toutes sortes d'éléments (personnel déclaré, salaires correspondant au contrat collectif, suivi des paiements aux fournisseurs, comptes d'exploitation établis correctement et bilan remis à la Ville, etc.). Pour l'administration municipale, cela représente une gestion très lourde et complexe pour l'ensemble des fermages, car des éléments autres que financiers sont aussi pris en considération.

Par rapport au coulage et au travail au noir, la GIM travaille sur des ratios et le contrôle s'opère par comparaison entre le montant des fournitures achetées et l'écoulement.

Quant à la durée habituelle d'un contrat de fermage, celle-ci est de cinq ans renouvelable, mais il existe des contrats renouvelés d'année en année, comme au département des sports et de la sécurité. Quelques-uns ne sont pas un réel fermage et la GIM est dans un processus de réflexion par rapport à ces éléments.

Un commissaire demande ce qu'il arrive si l'exploitant se trompe dans les chiffres du *business plan* et s'il y a des comparaisons.

M. Lassauce répond que des données sur le nombre de places et le prix des repas sont récoltées pour, ensuite, être comparées avec d'autres restaurateurs. Il souligne que la qualité du travail de l'exploitant ne peut être maîtrisée.

Une commissaire s'étonne qu'un chiffre d'affaires de 3 millions de francs soit prévu et demande quel était le chiffre d'affaires de l'ancien exploitant.

M. Cavaleri répond que, sauf erreur, le chiffre d'affaires se situait entre 1,9 million et 2,2 millions.

Sur la rentabilité, un commissaire effectue une comparaison avec la Potinière et se demande si les résultats répondront aux attentes. Il remarque que, parfois, le rêve est différent de la réalité.

Séance du 2 novembre 2005

La séance débute au Restaurant Le Lacustre pour la visite des lieux, en présence de M. Lassauce, directeur du département des finances, M. Cavaleri, chef de la Gérance immobilière municipale, M. Sautier, adjoint de M. Cavaleri et responsable de la gestion des immeubles locatifs et des contrats de fermage, M. Vian, architecte au Services des bâtiments, et M. Pilloud, futur exploitant du restaurant.

Proposition: transformation du Restaurant Le Lacustre

Au cours de cette visite, la commission a pu constater l'état actuel du restaurant et apprécier les différentes transformations prévues.

M. Pilloud explique de quelle manière l'intérieur du restaurant sera modifié et simplifié en éventail autour de la cuisine. Le sol, conçu actuellement de différents niveaux, sera adapté de sorte que les serveurs-euses puissent circuler plus facilement durant le service. Deux sorties donneront directement sur la terrasse et le nombre de couverts sera adapté suivant les saisons. De plus, une protection solaire couvrira toute la terrasse.

Dans la cuisine, les espaces pour les différents postes de travail seront complètement modifiés et un nouvel espace sera créé pour trois ou quatre pâtisseries qui travailleront sur place et à plein temps pour la clientèle de l'après-midi.

Les chambres froides se situeront à l'arrière de la cuisine, ouverte sur la salle à manger. Les vestiaires pour le personnel, les sanitaires, le chauffage et la ventilation seront entièrement refaits. Une des entrées du restaurant donnera du côté de la sortie du parking du Mont-Blanc.

L'actuel sous-sol abrite les sanitaires, les vestiaires, la chaufferie, les chambres froides et la cave à vin. La configuration de ce sous-sol, après rénovation, sera semblable à la configuration actuelle et ce choix a permis de diminuer le coût des travaux de 1 million de francs.

La visite des lieux terminée, la discussion s'est ensuite poursuivie par l'audition des personnes présentes.

Audition autour de la table de commission

Comme futur exploitant du Restaurant Le Lacustre, M. Pilloud indique avoir été étroitement associé au projet de rénovation et de transformation de ce bâtiment, dont la logique suit le concept d'exploitation qu'il a lui-même imaginé pour ce lieu.

En ce qui concerne l'exploitation, M. Pilloud souligne l'importance de la notion de développement durable dans le projet. Par exemple, sur le plan de l'organisation du travail, l'ensemble a été conçu pour permettre aux équipes de travailler huit heures d'affilée (donc sans coupure de service suivant la pratique dans la restauration), afin d'offrir une meilleure qualité de vie. L'équipe composée de 23 personnes travaillera sur place et, en été, ce nombre pourra même augmenter d'une dizaine d'extras.

Il investira personnellement plusieurs centaines de milliers de francs supplémentaires sur ce projet (environ 800 000 francs), notamment dans le développe-

ment durable. Il ajoute que tous les paramètres sont étudiés depuis une année. De son point de vue, le chiffre d'affaires projeté à 3 millions de francs est réaliste, en comparaison des restaurants autour de la place du Molard. Le nombre de couverts en salle sera augmenté grâce à 28 sièges supplémentaires. De plus, été comme hiver, le restaurant sera en activité.

Concernant l'offre à la clientèle, elle se conçoit comme une offre concurrentielle par rapport aux prix du marché. En effet, M. Pilloud a l'intention de proposer une cuisine de qualité, avec des poissons du lac, car la demande pour ce produit est importante. Il indique que, outre la perche locale, il existe d'autres poissons moins connus et parfois plus gustatifs que cette dernière. Enfin, il a testé ses plats en comparaison de ce qui se fait dans un restaurant ayant deux étoiles au *Guide Michelin*.

Aux nombreuses questions posées par les différents commissaires et liées à son concept d'exploitation, M. Pilloud répond qu'un menu du jour comprenant un plat avec une entrée ou un dessert coûtera environ 25 francs, café compris.

En soirée, la carte proposée sera un peu plus chère; il faudra compter 42 francs environ, sans les vins, pour une formule plus élaborée. Il prévoit également des formules moins chères, dans le même ordre de prix qu'à midi. Pour les pâtisseries, glaces et cafés, le ticket moyen se situera entre 7 et 8 francs. Par exemple, pour une tarte entière à partager entre plusieurs personnes, il faudra compter entre 10 et 12 francs. En outre, il sera toujours possible de simplement commander une salade à environ 12 francs avec une carafe d'eau servie gratuitement. Il estime cette gamme de prix concurrentielle pour une ville comme Genève.

M. Pilloud a également prévu de proposer un menu enfants, moins standardisé que dans d'autres établissements. Il veillera également aux diverses facilités pour les familles avec enfants en bas âge, telles qu'un accès confortable pour les poussettes, chaises adaptées, tables à langer dans les sanitaires.

Il y aura toujours quelques tables disponibles pour des clients qui viendraient sans réservation et M. Pilloud ajoute que ce sera particulièrement adapté pour la terrasse.

Au sujet du chiffre d'affaires estimé, supérieur de 33% par rapport à celui de l'ancien exploitant, M. Pilloud le justifie par un ticket moyen plus élevé. La moyenne précédente se situait autour de 20 francs avec une clientèle essentiellement composée de touristes et de cars de Japonais, alors qu'il prévoit environ 40 francs. Son idée est d'attirer une clientèle plus locale que touristique, estimant que ce restaurant doit revenir à la population genevoise. La terrasse sera beaucoup plus accueillante, ce qui représente un atout supplémentaire pour les quais. De son point de vue, il propose une offre digne de Genève.

Proposition: transformation du Restaurant Le Lacustre

Pour le moment, les projections sont basées sur un seul service en soirée afin d'être plus réaliste. Il a également tenu compte d'un taux d'occupation de 90 places, alors qu'il disposera, au total, de 100 places. Il souhaite, en outre, donner une unité avec le même mobilier tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du restaurant, un confort pour que les clients aient envie de rester. Il ajoute encore que son concept ne peut se faire qu'à la condition qu'il y ait un grand débit comme à la Brasserie Lipp, par exemple, et pense que le Lacustre offre cette opportunité.

Le délai qu'il se donne pour atteindre son objectif est estimé entre six mois et une année afin de voir comment évoluera la situation. S'il devait ne pas atteindre son objectif, il réduirait les équipes et reverrait l'offre par une autre du type filets de perche et frites. Il reste toutefois persuadé qu'il y a une réelle demande pour ce qu'il entend proposer.

Un commissaire s'inquiète et prend pour exemple la Potinière qui se voulait à vocation de bistrot populaire et, de fait, se révèle chère pour des familles ou des clients avec des moyens modestes.

M. Pilloud assure que la gamme de l'offre qu'il propose permettra à cette population de fréquenter son établissement, car il souhaite satisfaire tous les appétits. Pour lui, il faut agir au sein de l'offre et faire en sorte que tout le monde y trouve son compte, tout en maintenant la qualité des produits.

Le commissaire n'est pas convaincu par ces explications car, et c'est un fait, tous les restaurants implantés autour de la rade pratiquent des prix plutôt élevés.

M. Pilloud indique qu'un café coûte entre 4 et 4,50 francs sur la place du Molard, alors que son prix de revient, salaires compris, est de 27 centimes. Sa philosophie est de rester dans le cadre d'une marge bénéficiaire raisonnable et il proposera son café aux alentours de 3,50 francs.

Toujours le même commissaire déclare qu'il est fondamental de revoir la politique dépensière de la Ville de Genève, car ce qui est proposé n'est pas un projet modeste. Il estime qu'il aurait été possible de prévoir des matériaux un peu plus simples.

M. Lassaue rappelle que le département des finances a refusé le premier projet, d'un coût de 4 millions, et que celui-ci a pu être revu et ramené à 3 millions. Par ailleurs, la Ville met à disposition une structure et fixe un taux de redevance qu'elle peut faire varier.

M. Pilloud indique également qu'il travaille depuis trois ans sur ce projet et qu'il s'identifie à celui-ci. Il ne gère pas d'autres restaurants et, pour des raisons juridiques, il gèrera le Lacustre sur la base d'une société.

Au terme de cette audition, il est demandé au futur gérant de bien vouloir exposer son parcours professionnel.

Après avoir terminé l'école hôtelière, il a travaillé chez M. Girardet ainsi que pour d'autres grands chefs et pour Swissôtel (gestion de palaces). Tant grâce à son expérience dans des restaurants prestigieux qu'à son expérience à New York pour Swissôtel, M. Pilloud jette un regard critique au niveau de l'organisation et de la gestion du travail. Il a donc réfléchi et travaillé sur un concept basé sur le développement durable et pense que la réussite de son concept n'est possible qu'aux endroits particulièrement bien situés, ce qui est le cas du Lacustre.

Première discussion de la commission

Un commissaire libéral remarque qu'il s'agit de savoir quel genre d'établissement souhaite la Ville de Genève et pour quel public. Un choix est à faire entre la gastronomie et un restaurant populaire. Suivant ce qui est voulu, l'équipement sera différent. Il estime, pour sa part, qu'il n'est pas possible d'imposer des prix et, en l'espèce, rien ne dit qu'un ticket à 25 francs pourra être maintenu longtemps.

Par ailleurs, le délai entre six mois et une année que se donne le futur exploitant pour atteindre ses objectifs semble court. Cependant, le futur exploitant est ambitieux et il a de l'avenir. Son parcours professionnel est certes impressionnant, mais il faut savoir quel genre d'établissement on veut et de quel niveau. Il se demande si c'est bien le rôle de la Ville de Genève de gérer ce genre de situation et il aimerait en discuter avec son groupe.

Un commissaire socialiste observe qu'un nombre impressionnant de restaurants ferment et il doute, par ailleurs, que la clientèle fréquentera ce lieu en hiver. Il se pose beaucoup de questions sur ce restaurant, estimant que la Ville a plutôt besoin d'un lieu populaire, et il cite en exemple le kiosque des Bastions.

Le président remarque qu'environ 600 établissements ferment et ouvrent chaque année. Il considère que les prix proposés sont très moyens et inférieurs aux établissements de la place du Molard.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle qu'il a demandé au futur fermier s'il sera possible de manger quelque chose pour 20 francs. La réponse était affirmative; un ticket à 25 francs sans les boissons est un prix tout à fait raisonnable pour cette zone. Il s'agit de voter un outil de travail mis à la disposition d'un exploitant.

Un commissaire socialiste considère que, avant d'entreprendre des travaux, il faudrait s'assurer au préalable de la fiabilité du futur exploitant du lieu. En ce qui la concerne, cela semble être le cas et les prix qui seront pratiqués pour la clientèle durant la journée lui semblent corrects.

Proposition: transformation du Restaurant Le Lacustre

Une commissaire libérale déclare se faire du souci pour Genève, car il n'existe pas beaucoup d'endroits aussi bien situés au centre et ouverts sept jours sur sept. De plus, les transports publics sont accessibles depuis le Lacustre. De son point de vue, il faut penser un peu aux visiteurs. Ce qui est proposé est un «challenge» et permettrait un bon accueil pour les touristes. Elle souhaite vivement qu'une discussion ait encore lieu dans les groupes.

Une commissaire des Verts se déclare en faveur d'une discussion dans les groupes concernant cet investissement, les Verts étant très attentifs aux finances de la Ville.

Pour sa part, le groupe de l'Union démocratique du centre déclare qu'on est effectivement dans une double situation de rentabilisation de l'investissement et de réalisation des objectifs de l'exploitant. Il appuie la nécessité de prendre le temps d'une discussion dans les groupes.

Une commissaire socialiste relève que tous les commissaires ont soulevé le problème des finances de la Ville de Genève. Elle se demande s'il serait envisageable de remettre le bâtiment à un exploitant et charge à lui, par exemple, de le louer et de le gérer.

A cette proposition, un commissaire des Verts évoque le cas de l'Hôtel du Rhône, mis à disposition en droit de superficie, sans rien rapporter à la Ville. Ce à quoi le commissaire radical signale que, à l'époque, il manquait à Genève un hôtel ayant la capacité d'accueillir des conférences, activité qui commençait à se développer.

Une commissaire socialiste récapitule la situation. La commission est face à deux options: soit les travaux sont effectués et le restaurant loué à un fermier, soit il est demandé à une seule personne de tout faire. Elle n'a pas d'opinion arrêtée à ce sujet.

Le commissaire radical est en faveur d'un vote immédiat, trouvant dommageable de laisser vide un objet à pareil endroit, qui plus est pourrait rapporter de l'argent. Le concept proposé lui convient, ce d'autant plus que 1 million a pu être économisé.

Il s'agit avant tout de rénover un bâtiment. Celui-ci pourrait être laissé en l'état, mais il faudrait au moins répondre à l'exigence de sa mise aux normes. Adapter le projet aux exigences modernes est une nécessité. Il serait plutôt opposé à ce que la Ville vende ce genre d'objet et, d'ailleurs, elle ne pourrait le faire qu'en droit de superficie.

Une commissaire libérale rappelle que son groupe se pose la question du rôle de la Ville de Genève de rénover ou non ce type de bâtiment, vu le contexte actuel et la situation des finances.

Le président met aux voix le report du vote sur cette proposition PR-417 à une séance ultérieure.

Le report du vote est accepté par 8 oui (3 L, 1 UDC, 2 S, 2 Ve) contre 3 non (1 T, 1 DC, 1 R).

Séance du 16 novembre 2005

Nouvelle discussion de la commission et vote

Le groupe libéral s'est entretenu longuement à ce sujet pour arriver aux mêmes conclusions, estimant que ce n'est pas le rôle de la Ville de Genève d'exploiter ce type d'établissement. De plus, le délai que s'est fixé le futur exploitant pour atteindre ses objectifs est trop court. Ce jeune homme a un profil intéressant, il est très ambitieux et voudrait obtenir des étoiles, mais il a également spécifié qu'il licencierait du personnel s'il n'atteignait pas ses objectifs.

Il apparaît que certaines conditions ne peuvent être mises dans un cahier des charges et qu'un établissement accessible à toute la population est vivement souhaité. Cela étant, il existe déjà des possibilités, à Genève, dans le domaine de la gastronomie.

L'exploitant présumé pour le Lacustre serait l'homme idéal pour un établissement comme la Mère Royaume, et cela ne demande pas un investissement de 3 millions.

Du point de vue de l'affectation, ce lieu doit rester un restaurant. Des investissements sont certes nécessaires pour ce bâtiment, mais le groupe libéral refusera la proposition.

Au sein du Parti du travail, aucun n'est enthousiaste face à cette proposition. Il semble difficile d'atteindre le chiffre d'affaires projeté. Il vaudrait mieux faire une brasserie de cet endroit. Le Parti du travail refusera ce projet.

Les Verts, quand à eux, ont apprécié le dynamisme du futur exploitant. Ils ont été très intéressés et sensibles à l'idée de proposer des produits du terroir, la proximité avec l'agriculture locale et le lac.

Malheureusement, les objectifs annoncés ne correspondent pas aux critères d'un établissement populaire à pareil endroit ni à l'idée qu'ils se font d'un ferme le long des quais. Cela a déjà été dit dans le cadre des débats sur la Potinière. Le ticket à 24 francs reste malgré tout assez cher et c'est le premier prix annoncé. Force est de constater que ce futur établissement ne pourra répondre aux attentes d'un tourisme et d'une population modeste.

Dans leur prise de position, il y a effectivement une sorte de ras-le-bol provenant de promesses et d'engagements pris par rapport à des précédents projets

Proposition: transformation du Restaurant Le Lacustre

et qui n'ont pas été tenus. Va-t-on encore au-devant d'une déception? Le futur exploitant est malheureusement la victime de cet état d'esprit. Les Verts ne voteront pas cette proposition.

L'Union démocratique du centre déclare avoir des doutes sur la possibilité d'atteindre le chiffre d'affaires avancé. Pour faire de ce lieu une brasserie populaire, on pourrait investir un peu moins ou alors confier la location à un gérant qui souhaite procéder à des investissements et qui aurait des visions un peu plus modestes. Par conséquent, elle ne votera pas la proposition.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) s'interroge sur la possibilité d'accorder un droit de superficie, mais ne dispose pas, en l'état, de suffisamment d'informations pour savoir ce qu'il en est.

Genève dispose de suffisamment de restaurants qui pratiquent des prix élevés, on pourrait de ce fait réfléchir à un restaurant plus simple et même à d'autres occupations à cet endroit. Il s'abstiendra lors du vote.

Les socialistes ne sont pas très enthousiastes à l'idée d'un restaurant haut de gamme qui servirait surtout des repas d'affaires. Ils se sont interrogés sur l'utilité d'ouvrir un restaurant de plus, ceux-ci étant déjà nombreux. Etant donné que le bâtiment appartient à la Ville de Genève, on pourrait l'occuper à autre chose comme y installer des bureaux d'informations pour les jeunes (point de discussion, jobs d'été, point de rencontres, etc.).

Le commissaire démocrate-chrétien trouve que le gérant est certes sympathique, mais il ne votera pas le projet. Ce lieu mérite réflexion.

Le commissaire radical rappelle que le nombre de faillites dans ce secteur provient essentiellement du fait que de nombreuses personnes qui ne sont pas des professionnels se lancent dans l'aventure et que, de plus, il faut mouiller sa chemise si l'on veut réussir.

Il se dit très déçu par ce qu'il a entendu autour de la table. Il estime que punir un exploitant potentiel parce que d'autres expériences n'ont pas réussi est injuste.

Pour sa part, il ne trouve pas les prix trop élevés pour des plats du terroir. Si un exploitant veut s'en sortir avec des prix inférieurs, il n'existe qu'une possibilité, celle d'un self-service. Il confirme que même une brasserie ne peut proposer des prix plus bas. Le coût pour la Ville de Genève serait semblable pour un restaurant plus ou moins cher. Laisser un tel endroit sans l'exploiter c'est du gaspillage. Les prix annoncés pour l'exploitation sont assez réalistes et le chiffre d'affaires estimé peut être atteint; ils sont comparables, par exemple, avec la Brasserie des Halles de Rive.

A ceux qui craignent d'avoir un futur établissement de luxe, il rétorque que, au final, les pouvoirs publics y gagneraient. Quant au tourisme, les prix en Suisse restent élevés, à moins d'aller vers les baraquements autour de la rade. Il plaide pour la confiance envers l'exploitant et ne voit aucune raison pour ne pas voter cette proposition.

Au terme de la discussion, le président soumet au vote la proposition PR-417; elle est refusée par 6 non (3 L, 1 UDC, 1 T, 1 Ve) contre 1 oui (R) et 4 abstentions (1 DC, 1 S, 1 AdG/SI, 1 Ve).

PROJET D'ARRÊTÉ REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 934 000 francs destiné à la transformation du Restaurant Le Lacustre, situé 5, quai du Général-Guisan, parcelle N° 7177, feuille N° 6, commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 934 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 29 051 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

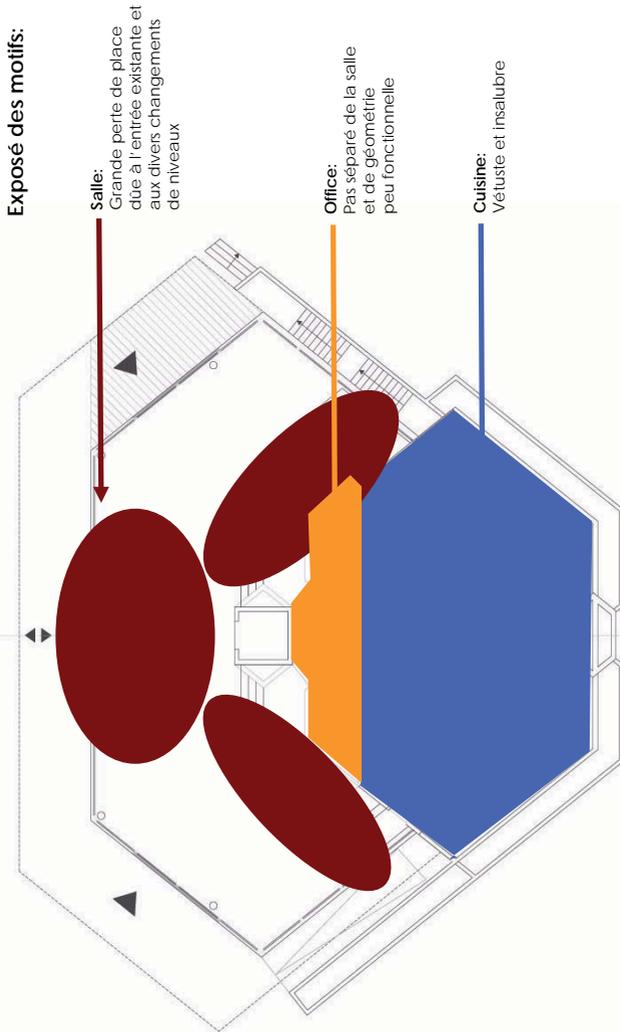
Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2026.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Annexe: présentation Powerpoint (partielle) – Rénovation du Restaurant Le Lacustre

Situation actuelle

Plan du rez-de-chaussée



Exposé des motifs:

Salle:
Grande perte de place due à l'entrée existante et aux divers changements de niveaux

Office:
Pas séparé de la salle et de géométrie peu fonctionnelle

Cuisine:
Vétuste et insalubre



VILLE DE GENEVE
DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT,
DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE

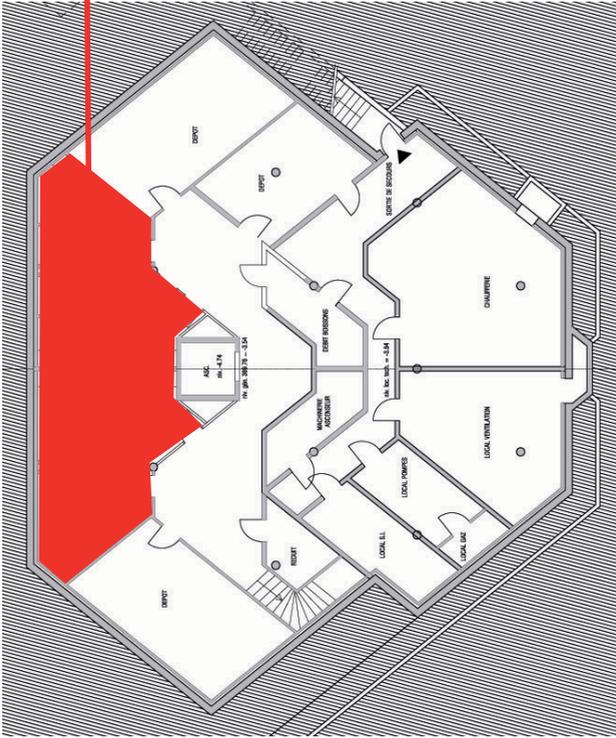
SERVICE DES BATIMENTS

septembre 2005



Situation actuelle

Plan du sous-sol



Sanitaires:
Vêtustes,
Accès commun
Personnel -clientele

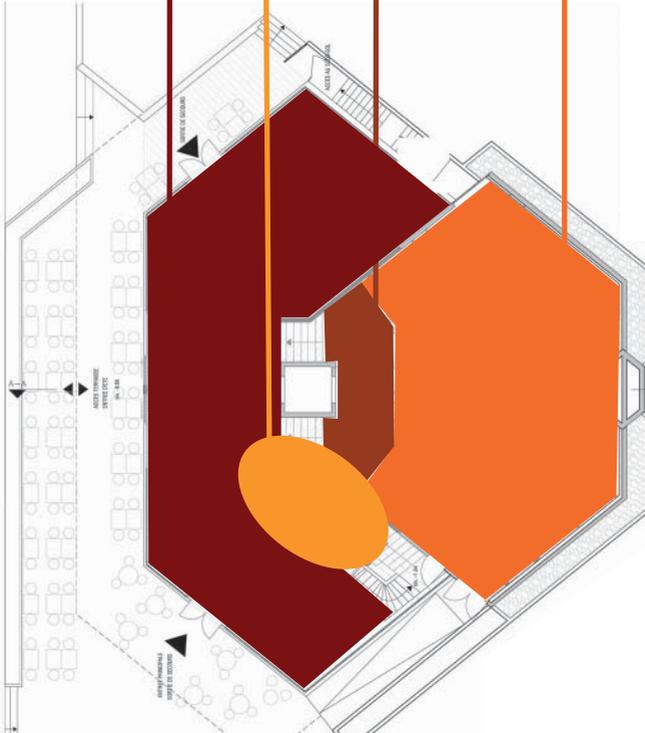
septembre 2005



VILLE DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT,
DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE
SERVICE DES BATIMENTS

Projet

Plan du rez-de-chaussée



Salle:
Démolition entrée existante
Simplification des papiers existants.
Nouveau revêtement de sol type carrelage.
Nouveau plafond plâtre, peinture, éclairage

Bar:
Nouveau bar placé stratégiquement en face de l'entrée.

Office:
Une zone bien organisée et séparée visuellement de la salle.

Cuisine:
Remise à neuf (carrelage, plafond, équipements, ventilation) et réorganisation typologique



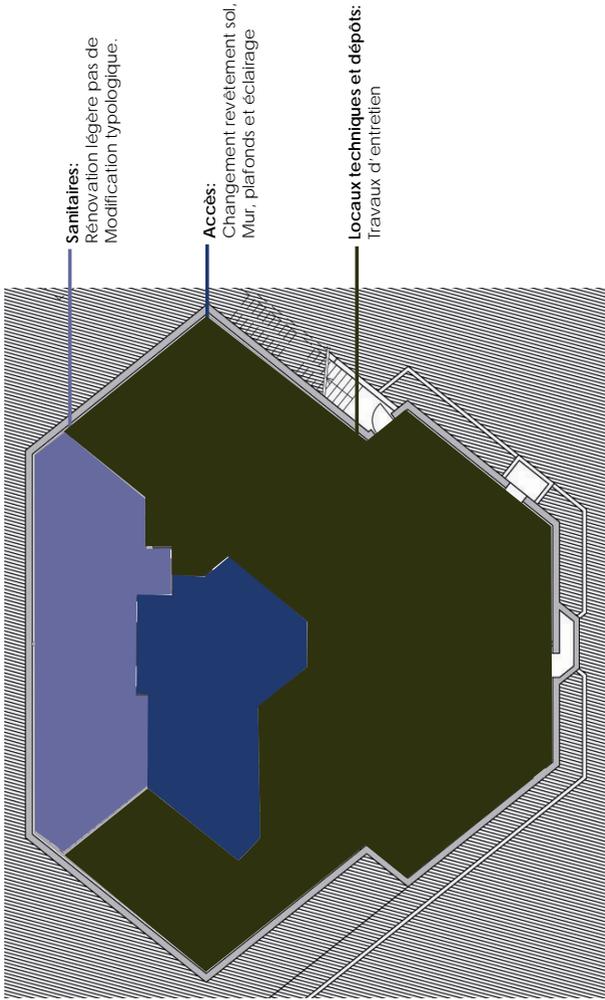
VILLE DE
GENÈVE
DEPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT,
DES CONSTRUCTIONS, ET DE LA FORÊTE

SERVICE DES BATIMENTS

septembre 2005

Projet

Plan du sous-sol



septembre 2005



VILLE DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DES AMÉNAGEMENTS
DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE

SERVICE DES BÂTIMENTS



Proposition: transformation du Restaurant Le Lacustre

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, rapporteuse (Ve). J'aimerais dire un mot concernant les annexes au rapport PR-417 A, que j'ai rédigé. Je ne résiste pas à faire cette remarque... Lorsque j'ai rendu mon rapport, j'ai reçu un mail me disant que, par souci d'économie, il était impossible de publier la totalité des annexes que je souhaitais y joindre. Cela m'a quelque peu surprise, car je m'étais efforcée de ne choisir que les annexes strictement essentielles. Si j'ai décidé de m'exprimer à ce sujet ce soir, c'est parce que cette affaire d'annexes me cause quand même quelques soucis. Le rapport PR-417 A n'est pas très épais, et les annexes que j'avais jointes au départ me paraissaient utiles – il y en avait d'autres, et je n'avais sélectionné que celles-là, ce qui est d'ailleurs mentionné à la page 13: «Présentation Powerpoint (partielle)». Ce qui m'inquiète, c'est que ce rapport sera reproduit dans le *Mémorial* avec des annexes très partielles et minimalistes. Comme vous le savez, chers collègues, les Verts sont très économes en matière de papier et même en temps de parole; néanmoins, j'enjoins à chacune et chacun ici de bien examiner quelles annexes ils veulent joindre à leurs rapports et de ne pas se laisser censurer...

Premier débat

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le bâtiment du Restaurant Le Lacustre, construit en 1960, était destiné à accueillir un établissement grand public. Un élément essentiel est intervenu, depuis lors: la suppression de la clause du besoin. Je pense que c'est un facteur dont il faut tenir compte aujourd'hui, en ce qui concerne les activités liées à la restauration. En 1960, il était compréhensible qu'une collectivité mette des locaux à disposition sur la base d'un contrat de fermage, car la clause du besoin était encore en vigueur et il fallait disposer de capitaux assez importants pour pouvoir reprendre un restaurant. Mais aujourd'hui, tel n'est plus le cas. Je suis donc heureux d'apprendre que l'on envisage de revoir complètement les contrats de fermage – sujet à l'ordre du jour du Conseil municipal – et que le magistrat Muller se penche là-dessus.

Quant au bâtiment du Lacustre, il est vrai que la Ville n'a pas pour habitude de se dessaisir très facilement de volumes tels que celui-ci. En effet, on peut admettre qu'elle veuille mettre en état et entretenir tant son patrimoine administratif que son patrimoine financier – d'ailleurs, c'est ce que nous demandons. Cependant, dans le cas présent, nous avons la possibilité de mettre à disposition ces locaux sur la base d'un bail commercial, et charge à l'exploitant d'amortir les investissements qu'il aura consentis; il suffit de faire en sorte qu'il ait la garantie d'un contrat portant sur une assez longue durée.

Jusqu'à présent, la collectivité a fait preuve d'engagement pour que certains puissent exercer leur métier dans le secteur de la restauration. Or si nous conti-

nuons dans cet esprit, pourquoi ne pas prendre en charge, tout à coup, l'aménagement et l'équipement d'un cabinet dentaire, ou de physiothérapie?

La proposition PR-417 demande au Conseil municipal de consentir un investissement de près de 3 millions de francs, alors qu'il ne se justifie pas. Cela ne veut pas dire que le projet présenté est mauvais, et je ne remets nullement en cause la qualité du jeune chef pressenti. Il faut savoir que là n'est pas le problème. Notre souci primordial consiste à nous demander s'il appartient à la collectivité – c'est-à-dire à la Ville – d'être restaurateur ou partie prenante dans cette affaire. La réponse est négative. Nous nous demandons également quel genre d'établissement nous voulons: serait-ce du haut de gamme, qui n'est pas accessible à Monsieur Tout-le-monde? Il est évident que, selon le chef, selon la batterie de cuisine et les investissements consentis, on n'obtiendra pas un plat du jour à 18 ou 20 francs, et cela est bien compréhensible.

Cet aspect-là repose sur un choix. Personnellement, cela ne me dérangerait pas forcément que le bâtiment du Lacustre accueille un haut lieu gastronomique, mais je ne pense pas que, tel qu'il a été conçu, il puisse supporter cette charge; les investissements nécessaires seraient beaucoup trop importants. A mon sens, c'est là un facteur essentiel. Je pense que la population et – j'ose l'espérer – une majorité du Conseil municipal souhaitent que le nouvel établissement soit accessible au grand public.

Mais surtout, il est nécessaire que ce soit un privé qui fasse les investissements. Attention, ne nous y trompons pas: en employant le terme d'«investissements», je ne parle pas du financement. Il ne faudrait pas que nous nous retrouvions dans le cas de figure d'un privé qui avancerait de l'argent, puis renoncerait à l'exploitation de l'établissement au bout d'une année – de son plein gré ou contre son gré – et obligerait ainsi le Conseil administratif à dire au Conseil municipal: «Il faut rembourser les 3 millions de francs investis dans ce restaurant en raison du changement de tenancier.» Voilà un risque que nous ne devons pas prendre. Pour le Lacustre, il s'agit donc de trouver un investisseur qui soit partie prenante. Tel est, en tout cas, le vœu que les libéraux expriment ce soir.

M. Guy Dossan (R). De prime abord, la proposition PR-417 pouvait paraître intéressante: 3 millions de francs pour refaire le bâtiment du Lacustre, ce n'est pas énorme, par rapport à ce que la Ville dépense pour d'autres bâtiments! En outre, le jeune chef que l'on nous a présenté était très enthousiaste et prêt à faire des tas de choses, ce qui était de bon augure. Malheureusement, malgré ces deux «qualités» – la somme plus ou moins modique de la transformation pour rendre le bâtiment opérationnel et le jeune chef enthousiaste – le groupe radical ne pourra voter cette demande de crédit.

Proposition: transformation du Restaurant Le Lacustre

Comme l'a dit un membre de la commission des travaux, le rêve est souvent éloigné de la réalité. On nous propose ici quelque chose de fantastique, mais chat échaudé craint l'eau froide... Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que la Ville possède plusieurs établissements à propos desquels certaines questions ne sont pas encore réglées. Ce qui nous inquiète, surtout, c'est l'idée que la Ville veuille imposer un concept d'exploitation, c'est-à-dire des prix modiques. Voilà qui est très bien, mais sommes-nous sûrs que cela répondra vraiment aux besoins de la clientèle et que le grand public répondra présent à la réouverture de ce restaurant? Et s'il ne fonctionne pas, que se passera-t-il? Si nous changeons à nouveau de tenancier, il faudra peut-être subventionner encore une fois un nouveau projet. Or le groupe radical n'est pas d'accord de mettre la main dans cet engrenage, qui consiste à vouloir à tout crin un restaurant à prix modiques, quitte à ouvrir le portefeuille s'il ne tourne pas. Cela, il n'en est pas question!

Voilà une question que nous nous posons: faut-il vraiment nous en tenir à un restaurant destiné au grand public? N'y en a-t-il pas déjà assez? Je rappelle qu'une partie du Conseil municipal a voté il y a peu le crédit destiné aux Halles de l'Île sur la base d'un projet de restaurant populaire. Je veux bien que certains souhaitent installer des restaurants populaires sur tout le pourtour de la rade, mais je pense que, à un moment donné, cela risque de réduire la clientèle potentielle. En effet, les clients visés par l'aménagement de tels établissements ne peuvent justement pas manger au restaurant tous les soirs! On m'accusera peut-être de peindre le diable sur la muraille, mais je crois que c'est là une question que nous devons nous poser.

Ne vaudrait-il pas mieux, comme le disait le préopinant libéral, envisager un restaurant haut de gamme à l'emplacement du Lacustre? Si nous continuons à vouloir obstinément y mettre un restaurant populaire, nous risquons d'avoir des surprises à l'arrivée des courses. Je rappelle en outre que cet endroit, tout superbe qu'il est, accueille une faune souvent assez hétéroclite une fois le soir venu. Je veux dire que l'on n'y achète pas que des petites herbes ou des épices... Or ce genre de marché risque de faire peur à la clientèle du restaurant. Il faudrait alors prendre des mesures, mais sommes-nous sûrs de pouvoir le faire?

Le Parti radical le dit depuis quelque temps: nous ne sommes pas d'accord de continuer à gérer les établissements dont la Ville de Genève est propriétaire. Nous sommes favorables à la solution du droit de superficie pour les établissements publics, et nous pensons que c'est le premier système qu'il s'agit d'essayer. Le Restaurant Le Lacustre constituerait peut-être un bon exemple en la matière, et il nous permettrait de voir si quelqu'un veut investir dans un établissement situé à cet endroit.

La Ville pourrait bien sûr poser des conditions avant qu'un privé investisse son argent mais, une fois les modalités du bail définies, le restaurateur ou

le futur tenancier prendra les mesures qui s'imposent. S'il accepte de signer le contrat et qu'il se plante ensuite dans la gestion de l'établissement – excusez-moi d'employer un tel vocabulaire – ce sera son problème! Or selon le projet présenté dans la proposition PR-417, si le tenancier se plante, ce sera le problème de la Ville de Genève, ce que nous ne voulons pas!

Evidemment, le seul ennui, si nous refusons ce crédit, c'est qu'il n'y aura de nouveau pas de restauration au Lacustre cette année. C'est dommage, car cet établissement est tout de même fort bien placé, près de la place du Molard où passent tous les touristes en été. Evidemment, si nous parvenions à trouver une solution provisoire un peu plus complète que l'année dernière, cela nous permettrait au moins d'utiliser ce restaurant durant les mois d'été, en attendant qu'une solution fixe soit trouvée avec un repreneur et sur la base d'un droit de superficie. Mais en l'état et pour les raisons que je viens d'évoquer, le Parti radical refusera le crédit demandé dans la proposition PR-417 en vue de la transformation du Restaurant Le Lacustre.

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce n'est pas le moment d'engager un débat concernant les fermages, puisqu'un projet d'arrêté PA-62 à ce sujet nous a été soumis.

La question qui se pose, c'est ce que nous allons faire de ce magnifique endroit qu'est le Restaurant Le Lacustre. Après avoir étudié la proposition PR-417 et bien écouté les personnes auditionnées par la commission des travaux, nous trouvons le montant des travaux envisagés excessif. Je ne veux pas entrer dans les détails de qui a dit quoi, pourquoi et comment, mais c'est là le premier point que nous voulons souligner.

Deuxièmement, le jeune chef est venu présenter un projet séduisant – et cela autant sur le fond que sur la manière dont il a décrit sa démarche – mais, selon nous, son idée de doubler le chiffre d'affaires du restaurant n'est pas réaliste. Nous risquerions vraisemblablement, comme le disait le préopinant radical, de devoir essuyer une partie des pertes que le tenancier pourrait subir. Nous préférons donc qu'un privé investisse et finance l'aménagement des lieux. C'est la raison pour laquelle – vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux – nous n'accepterons pas cette demande de crédit.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Nous refuserons nous aussi la demande de crédit de la proposition PR-417, à l'instar des groupes dont les intervenants se sont déjà exprimés. C'était pourtant un projet tout à fait séduisant et intéressant, mais nous préférons préserver les finances de la Ville en vue d'investissements direc-

Proposition: transformation du Restaurant Le Lacustre

tement liés à la rénovation des immeubles de logement à vocation sociale, ou des musées.

Lorsque M. Muller et les responsables de ses services sont venus à la commission des travaux parler de la promenade du Pin et de l'affaire des appartements de luxe, leurs propos m'ont fait très plaisir, et je le leur ai dit. En effet, ils ont proposé exactement ce que nous pensions nous-mêmes proposer pour le Lacustre: quand c'est du luxueux, laissons les privés investir – y compris de manière lourde – sur la base de baux plus longs et de loyers moins chers accordés en signe de reconnaissance pour leur investissement. En ce qui concerne les droits de superficie, à notre avis, la Ville ne doit en concéder que dans le cadre de projets à but non lucratif – par exemple pour construire du logement social.

J'ai passé un accord avec M. Maudet à propos du projet d'arrêté PA-62 sur les fermages; en deux mots, il faudra négocier un compromis quant au règlement y afférent. En tout cas, nous ne pouvons pas confier des responsabilités à un privé dans l'aménagement du Lacustre tout en prétendant contrôler ses prix. Puisque c'est un privé, qu'il se débrouille dans le cadre du marché libre! Par contre, la Ville doit aménager des lieux où toute la population peut aller se nourrir et boire des verres de manière non luxueuse, comme aux Bains des Pâquis. Nous souhaitons que tel soit le cas aux Halles de l'Île, mais nous verrons si nous remportons la majorité à ce sujet. Etant donné qu'il est aussi possible de confier des fermages à des associations à but non lucratif, la Ville doit mettre en place un système de fermages différenciés, et c'est ce que nous défendrons devant la commission du règlement.

Pour l'instant, nous remercions le Conseil administratif pour la proposition PR-417, car elle nous a permis d'éclaircir certains points concernant le Lacustre. Nous souhaitons donc confier les investissements lourds à un privé, sur la base d'un bail prolongé et d'un loyer tenant compte de son effort financier.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Au cours des travaux de la commission du même nom sur la proposition PR-417, nous avons bien compris que la politique des fermages était présente en arrière-fond, et ce n'est pas un hasard, comme l'ont déjà souligné plusieurs de mes préopinants. Le rapport PR-417 A montre que la transformation du bâtiment du Lacustre dépasse la simple question des travaux de rénovation. Il convient de se demander quel type de restaurant la Ville souhaite installer dans ce lieu, et c'est là qu'intervient la politique des fermages et le règlement y afférent, dont les Verts se réjouissent de débattre dans le cadre du projet d'arrêté PA-62.

Néanmoins, cet aspect général a éludé la vraie question posée par la proposition PR-417: sommes-nous prêts à investir près de 3 millions de francs dans la

rénovation du Restaurant Le Lacustre? A notre sens, on a confondu le concept de rénovation et celui du futur exploitant. En effet, les services municipaux qui nous ont présenté cette proposition en commission des travaux nous ont annoncé que, pour valider le concept du futur exploitant, il fallait envisager des rénovations. On a donc mélangé exploitation et rénovations.

Les Verts sont d'avis qu'élaborer des projets de restaurant en y associant le futur exploitant est une fausse bonne idée, car cela oblige la Ville à prendre des engagements à son égard. Ce qui nous dérange, c'est que nous avons alors l'impression – certainement à tort, car nous ne remettons pas en question la bonne volonté de la Ville, dans le cas présent – que la rénovation à effectuer dépend du futur exploitant.

L'élaboration de son projet a coûté de nombreux mois de travail au jeune chef pressenti; mais alors que la Ville lui avait fait miroiter l'exploitation de ce restaurant, voilà que le vote de la commission des travaux a été majoritairement négatif. Certes, ce fermier potentiel était plein d'idées, ambitieux, et il a travaillé chez un grand chef. Il nous a longuement parlé, avec enthousiasme, de son concept d'exploitation: produits du terroir et prix abordables. Cependant, il nous a dit aussi que, en cas d'échec, s'il n'atteignait pas ses objectifs, il n'hésiterait pas à revoir son offre et à restreindre son personnel, ce qui mettrait à mal l'ensemble du concept qui justifiait le coût des rénovations. On voit bien le mélange! Dans un tel cas de figure, la Ville aurait consacré près de 3 millions de francs pour rénover un bâtiment, alors que cet investissement ne correspondrait finalement plus au projet de départ. Ce serait dommage.

Il n'en fallait pas plus pour amener les commissaires à la prudence, car personne – pas même le futur exploitant – ne peut garantir le succès du restaurant tel qu'il l'a prévu. Par leur prise de position, les Verts cherchent à éviter une nouvelle déception comme celle de la Brasserie du Parc des Eaux-Vives ou de la Potinière... Malheureusement, c'est ce jeune chef qui en fait les frais, et c'est un peu dommage.

Cela dit, les Verts ne sont absolument pas opposés à la présence d'établissements gastronomiques autour de la rade, car ils sont favorables à la diversité et à la mixité des restaurants. En ce qui concerne le Lacustre, une question d'ordre philosophique – ou plutôt financier – reste ouverte: quel type de fermage voulons-nous? Comme on l'a vu lors de l'intervention des préopinants précédents, chaque groupe a son idée à ce sujet. Nous ne sommes pas opposés à la présence d'établissements gastronomiques, je le répète, mais nous tenons également aux établissements populaires qui, grâce à des prix modiques, accueillent la population locale – par exemple des familles – ainsi que le touriste moyen.

J'ai lu dans un magazine dominical que les grands chefs cessent chacun à leur tour d'exploiter des établissements gastronomiques renommés, en raison de la

Proposition: transformation du Restaurant Le Lacustre

pression des coûts notamment. Ils misent donc maintenant sur les bistrotts, revenant à des prestations plus modestes, mais de qualité. Ils cherchent donc bien à satisfaire l'ensemble de la population. Voilà qui est très «tendance», conclut ce magazine. Au fond, ces grands chefs – en particulier les Genevois – ont senti le vent tourner. Or c'est un peu ce que nous ressentions, nous aussi, lors des travaux de la commission. Le jeune chef auditionné a émis de bonnes idées, mais nous avons quand même quelques doutes sur la faisabilité de son projet.

Pour conclure, cette proposition de transformation du Restaurant Le Lacustre ne correspond pas à l'idée que les Verts se font d'un fermage le long des quais, car ce ne serait qu'un restaurant haut de gamme de plus à Genève.

M. Robert Pattaroni (DC). Je ne serai pas long, d'autant plus que plusieurs des points sur lesquels notre groupe est d'accord ont déjà été exprimés. Ce qui compte, pour nous, c'est que le Conseil administratif trouve une solution afin que l'établissement en question soit rouvert le plus vite possible. En effet, la situation actuelle non seulement est insupportable pour les Genevois, mais elle surprend beaucoup les touristes, qui ne comprennent pas que ce qui semble être un restaurant, situé à un aussi bel emplacement, puisse être fermé. Pour du gaspillage, c'est du gaspillage!

En ce qui concerne les options à envisager, je pense que le Conseil administratif devra consacrer quelque temps à y réfléchir. Nous admettons parfaitement l'existence d'établissements haut de gamme à Genève, comme par exemple le Swissôtel Genève Métropole; personne ne remet en cause le choix d'avoir à cet endroit un hôtel cinq étoiles – espérons qu'il les garde, d'ailleurs! – qui, finalement, ne gêne personne au sein de la population genevoise. Mais, pour les autres établissements, si la Ville cherche d'une manière ou d'une autre à en garder le contrôle, à ce moment-là, elle se doit d'assurer des prestations à la portée de toutes les bourses.

Selon les cas, on pourrait séparer le Lacustre en deux parties, comme cela s'est déjà fait du côté du Vuache sur le territoire genevois, où l'un des meilleurs restaurants de Genève est divisé en deux et comprend aussi un espace avec un service un peu plus simple. C'est le cas également à Cologny et ailleurs. Selon nous, au Parc des Eaux-Vives, vu la configuration du site et les bâtiments existants, la Ville aurait pu créer un restaurant de prestige avec un établissement populaire à côté, dans les dépendances. D'ailleurs, ce dernier serait probablement beaucoup plus souvent rempli que le restaurant haut de gamme! C'est en tout cas ce qui se fait ailleurs dans notre pays, surtout en Suisse alémanique.

Nous joignons donc notre voix à celle des autres partis pour refuser la proposition PR-417, mais je pense qu'il faut maintenant mettre l'accent sur l'ave-

nir. J'ai donc le plaisir de vous annoncer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que mon collègue et néanmoins voisin prendra la parole à ce sujet.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le groupe socialiste aimerait pouvoir être bref, il aimerait aussi pouvoir plébisciter la politique de la Ville de Genève en matière de fermages et ne pas avoir à répéter ce qu'il dit depuis de nombreuses années... Mais cela va être difficile...

La Ville possède des établissements prestigieux. J'en cite quelques-uns: la Potinière, le Restaurant de l'Ile Rousseau, le Lacustre, les Halles de l'Ile, la Perle du Lac... et j'en oublie, plus ou moins volontairement. Mais ces lieux sont des bêtes à chagrin plutôt que des sujets de satisfaction! C'est infiniment regrettable.

Mais venons-en au Lacustre. Cela fait des années que ce bistrot périclité. Pour le simple citoyen que je suis, il a fini par devenir un endroit catastrophique: les odeurs de cuisine se répandent jusque sur le pont du Mont-Blanc quand le vent souffle dans ce sens, et ce n'est plus un établissement que l'on a envie de fréquenter, ne serait-ce que pour boire un coca-cola.

Avec la proposition PR-417, nous voilà devant une situation nouvelle qui nous interpelle. Nous aurions souhaité qu'il y ait un appel d'offres et que le futur gérant du Lacustre soit choisi parmi des confrères, pour que nous sachions de quoi on parle. Mais visiblement – en tout cas aux yeux du conseiller municipal que je suis – cette procédure n'a pas eu lieu de façon transparente. Le jeune chef auditionné par la commission des travaux – le groupe socialiste, et moi en particulier, n'avons strictement rien contre lui – nous a présenté un projet coûtant 2,9 millions de francs. Et il va nous faire une brasserie populaire! Et il va privilégier les poissons du lac, c'est-à-dire les filets de perche, qui sont les poissons que la plupart des gens mangent! Et il va doubler le chiffre d'affaires! Je veux bien admettre que ce dernier objectif est atteignable car, vu le jugement que je viens de porter sur l'exploitation de ce restaurant jusqu'ici, j'imagine que le chiffre d'affaires devait être très médiocre et que le doubler serait peu de chose. Mais le doubler avec des filets de perche? Il y en aura alors très peu dans l'assiette... Nous savons bien qu'il y a des endroits où on en mange plus et mieux! Je ne crois donc pas que le Lacustre va renflouer ses caisses avec un projet de ce genre, pour lequel la Ville investirait néanmoins, au départ, 3 millions de francs.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour le groupe socialiste, il va de soi qu'il faudrait complètement revoir la politique des fermages de la Ville de Genève. Cela ne signifie pas qu'il soit nécessaire de n'avoir qu'un seul type de fermage pour l'ensemble des établissements municipaux. En effet, il en existe différentes catégories dont certaines sont satisfaisantes. Il ne faut donc pas

Proposition: transformation du Restaurant Le Lacustre

jeter le bébé avec l'eau du bain! Certains établissements fonctionnent bien, mais d'autres, en revanche, fonctionnent fort mal – et le Lacustre fait partie de ceux-ci.

Au lieu de choisir un jeune chef, aussi talentueux soit-il – mais faut-il vraiment l'être, pour ce bâtiment-là? – nous préférerions qu'il y ait un appel d'offres. Ensuite, la Ville délivrerait au futur gérant un contrat commercial à longue durée ou un droit de superficie. Cette personne serait donc dûment désignée parmi d'autres tout aussi capables qu'elle, mais moins motivées. Nous souhaitons qu'elle puisse elle-même se charger des travaux de transformation et choisir ensuite sa manière de travailler. Nous aimerions que cet établissement en particulier soit populaire et ouvert à toutes et tous, notamment à des touristes pas toujours des plus fortunés. Ce point est important à nos yeux.

Quant à la Ville de Genève, elle a d'autres investissements à faire, comme nous le disions tout à l'heure. Sur les 110 millions de francs prévus pour l'année 2005, nous en avons dépensé 100 – 103 en tenant compte du 25, rue du Stand. Or une bonne partie de tous ces millions n'a pas été utilisée pour la rénovation du patrimoine financier municipal – et je ne parle même pas du patrimoine administratif! Nous sommes en retard sur ce plan-là. Par conséquent, plutôt que de consacrer 3 millions de francs à la rénovation du Lacustre, nous préférons nettement placer cet argent ailleurs, en faveur de notre patrimoine financier qui en a tant besoin. Je rappelle l'exemple de l'immeuble situé à la rue Jean-Jacques-De-Sellon, qu'il a fallu rénover d'urgence alors qu'il nécessitait depuis longtemps une restauration complète. Tel est notre objectif.

Monsieur le conseiller administratif, si vous tenez véritablement à ce jeune chef qui serait une nouvelle perle dans l'écrin genevois, eh bien, gardons-le, mais changeons les conditions! Il faut qu'il ait droit à un contrat commercial de longue durée, c'est du moins ce que nous souhaitons. Mais nous souhaitons également qu'il tienne compte de la demande de la population et des touristes qui viennent à Genève, surtout dans la zone de la place du Molard, et y réponde par une carte des mets correcte. Nous ne pouvons envisager à cet endroit un nouveau restaurant de luxe qui, finalement, ne proposerait que des filets de perches!

M. Eric Fourcade (HP). Un fermage de plus! Je reprends les propos tenus tout à l'heure par M. Dossan: comment garantir des prix modiques dans cet établissement qui devra assumer des charges exorbitantes? A la page 6 du rapport, nous lisons que l'équipe qui travaillera sur place comptera 23 personnes. Je fais un rapide calcul mental: 23 salaires de 4000 francs, cela fait au total 93 000 francs par mois, sans compter les autres charges. A ce compte-là, on dira que le bénéfice est assez vite bouffé!

En ce qui concerne les fermages, je pourrais à mon tour en citer qui marchent bien et d'autres qui marchent moins bien. M. Deshusses a parlé de la Potinière et de la Perle du Lac, j'ajoute que, dans le quartier de Saint-Gervais, il y a un établissement fermé depuis deux ans...

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Il a fait faillite!

M. Eric Fourcade. Ah bon! Mais j'entends certains me dire que ce n'est pas un fermage de la Ville... Je termine mon intervention concernant le Lacustre: je suivrai l'avis de M. Deshusses, qui a très bien dit que ce crédit de près de 3 millions de francs pourrait être investi dans la rénovation de certains biens immobiliers de la Ville de Genève.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme l'a dit mon collègue Pattaroni, nous aurions souhaité pouvoir accepter la proposition PR-417. Mais 3 millions de francs, c'est vraiment trop, après tous les exemples de fermages problématiques que je pourrais égrener. Le Restaurant du Parc des Eaux-Vives, que nous avons dû fermer pour le rénover, accusait il y a peu 1 million de francs de déficit, même s'il est à présent revenu dans les chiffres noirs. Le Lacustre est fermé, la Potinière – M. Fourcade l'a dit – l'était également, le Restaurant de l'Ile Rousseau va fermer et le Kiosque des Bastions est fermé durant l'hiver. D'ailleurs, parlons-en, de l'Ile Rousseau et des Bastions! Voilà deux restaurants dont les patrons étaient dynamiques et essayaient de réaliser un projet, et nous leur avons coupé les ailes! Je trouve cela complètement désespérant!

Au lieu de nous adonner à la philosophie commerciale comme notre collègue écologiste Perler-Isaaz tout à l'heure, nous ferions mieux d'être un peu plus modestes, de faire notre autocritique et de nous dire une fois pour toutes que ce système des fermages ne fonctionne plus! Nous avons bien le projet d'arrêté PA-62 de MM. Mino et Maudet à examiner, mais sera-ce la solution miracle? Je vous avoue, Mesdames et Messieurs, que personnellement je n'y crois absolument pas! Ce projet ne fera que conforter le système déjà existant.

Les fermages, cela ne va plus! Il faut vraiment reconsidérer la situation. D'ailleurs, les solutions proposées par nos collègues tout à l'heure – le bail commercial selon M. Queloz ou encore l'option de M. Deshusses – vont toutes dans ce sens. A mon avis, nous devons avoir la modestie de reconnaître que le système des fermages municipaux ne fonctionne pas et chercher d'autres solutions qui soient peut-être plus commerciales, en effet. Je ne pense pas que la rentabilité du

Proposition: transformation du Restaurant Le Lacustre

luxe à tout prix soit une panacée pour tous les commerçants. Nous pouvons trouver des solutions pour tous les goûts, mais il faut vraiment que nous mettions les choses à plat une fois pour toutes et que nous réexaminions ce problème. Je le répète encore une fois: pour moi, les fermages ne donnent absolument pas satisfaction et je n'y crois absolument plus!

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, une chose est sûre: il faut faire quelque chose pour le Lacustre. Je suis d'accord avec vous sur ce point. Alors, sauvons le Lacustre! Il existe plusieurs possibilités pour y parvenir. Je vous annonce d'emblée qu'il n'y aura pas de fermage. Je vous ai déjà dit que j'ai soumis au Conseil administratif une proposition qui – je m'en excuse auprès de vous, Messieurs Mino et Maudet – vous coupera un peu l'herbe sous les pieds. En effet, le Conseil administratif est actuellement en train d'analyser un changement important de sa politique des fermages.

Que va-t-il donc se passer? Ma proposition consiste à transformer tous les fermages en baux commerciaux ou en baux partiaires. Nous allons abandonner le système des fermages, dont vous vous plaignez depuis des années. Le changement est en cours, il se fera sur une base volontaire, ou à l'échéance des baux pour ceux qui ont encore des baux à ferme.

J'en reviens au Lacustre. Il est évident qu'il y aura une ouverture de candidatures, puisqu'il s'agira d'une nouvelle formule, Monsieur Deshusses. Une demi-douzaine de candidats m'ont écrit pour prendre rendez-vous et j'en ai déjà rencontré. La petite révolution que j'ai décrite assez longuement devant la commission des travaux, il y a quelques semaines, consistera à mettre à disposition de l'exploitant – qu'il s'agisse d'un indépendant ou d'une société – ce bâtiment, et ce sera lui qui se chargera des travaux de transformation.

En réalité, il ne s'agit pas d'une véritable révolution puisque, comme quel qu'un l'a dit tout à l'heure, nous pratiquons déjà ainsi dans certains cas: en effet, nous mettons des droits de superficie à la disposition de coopératives d'habitation, de fondations et d'associations. Dans le cas du Lacustre, nous mettrons le terrain à disposition et l'exploitant paiera la rénovation du bâtiment. J'insiste sur le fait que c'est exactement le même principe qu'avec les droits de superficie que nous concédons, par exemple, à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. La levée des fonds se fait par des tiers, et ce n'est pas la municipalité qui assume l'investissement.

En ce qui concerne le Lacustre, il faudra certes établir une sorte de cahier des charges pour préciser le mode d'exploitation du bâtiment que nous souhaitons. En effet, cela relève des responsabilités de la Ville. Mais à partir du moment où

nous négocions un bail commercial ou un bail partiaire avec un exploitant, c'est ce dernier qui est entièrement responsable de faire marcher son affaire, en appliquant les prix qui lui permettent de dégager la marge financière nécessaire. Je le répète, nous ne sommes plus ici dans le cas de figure d'un bail à ferme, et la Ville n'a donc plus aucune responsabilité dans la gestion de l'établissement.

Vous le savez, Mesdames et Messieurs, nous avons des contrats avec certains établissements sur la base d'un bail commercial. C'est le cas du Café du Peron, tout près d'ici. Cet exemple est typique: une personne exploite un restaurant appartenant à la Ville, laquelle ne s'occupe de rien d'autre que de percevoir un loyer.

Dans le cas du bail partiaire – je le précise pour ceux qui ne connaissent pas la différence avec le bail commercial – nous gardons un œil sur le chiffre d'affaires. Nous n'avons pas la responsabilité de la gestion de l'établissement, mais nous mettons un *incentive*, c'est-à-dire que, si les affaires se développent bien, le loyer augmente de manière raisonnable afin que la Ville y trouve elle aussi son compte.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en ce qui concerne le Lacustre, j'espère pouvoir agir rapidement, si vous refusez aujourd'hui la proposition PR-417, comme vous l'avez fait en commission. Je réunirai et consulterai directement les candidats à l'exploitation du restaurant après Pâques, suite à un appel d'offres et sur la base d'un cahier des charges approprié.

Mais je peux vous rassurer sur un point: cette année, le Lacustre sera ouvert pendant l'été, c'est évident! J'ai déjà plusieurs possibilités pour y parvenir, dont l'une que je tiens d'une main ferme: celle des Fêtes de Genève. L'année passée, lors de cette manifestation, un certain nombre de chefs ont pu exploiter l'établissement en question.

Je ne veux pas être grandiloquent, mais nous sommes au début d'une nouvelle ère en matière de gestion des établissements publics de la Ville. Mesdames et Messieurs, sans accent gaullois, je dirai que je vous ai compris! Vous en avez assez des fermages! Je rappelle que je siège au Conseil administratif depuis bientôt onze ans et que je n'ai pas créé un seul fermage. Ceux que je gère actuellement existaient avant mon arrivée à l'exécutif. C'est vous dire si je suis sensible à cet héritage... Néanmoins, je crois qu'il y a eu une période pour les baux à ferme, que celle-ci est terminée et que s'ouvre maintenant celle des baux commerciaux ou partiaires.

Comme certains l'ont dit, je pense que nous pouvons réserver les 3 millions de francs demandés dans la proposition PR-417 à d'autres investissements. C'est vrai, il y a tant à faire dans cette ville! On a parlé de logements sociaux, de l'immeuble de la rue Jean-Jacques-De-Sellon, mais je pourrais ajouter ceux de la

Proposition: transformation du Restaurant Le Lacustre

rue de Lausanne, des Grottes... La Ville possède un certain nombre d'immeubles qui mériteraient d'être complètement rénovés.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec M. Deshusses, quand il dit que les fermages sont des bêtes à chagrin. Il est vrai qu'ils ne sont pas évidents à gérer et qu'il faut les surveiller de près, mais c'est ce que nous faisons. Je crois surtout qu'à Genève les établissements municipaux situés sur le pourtour du lac doivent présenter une certaine diversité en matière de restauration, du haut de gamme – comme au Restaurant du Parc des Eaux-Vives – jusqu'aux buvettes. A mon avis, il y a de la place pour tout le monde, pourvu que nous ayons affaire à des professionnels de la restauration.

Je dirai un dernier mot concernant l'Ile Rousseau. Dans ce cas, la fermeture du restaurant est une décision politique. Nous voulons réduire son emprise sur le domaine public, car cet endroit est absolument magnifique et il faut le rendre à sa vocation originelle. C'est pour cette raison qu'au terme du bail nous avons décidé d'ouvrir un autre établissement plus petit. Quant au Kiosque des Bastions, je regrette qu'il soit fermé durant l'hiver, mais je vous signale, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que pour ma part je suis favorable à son ouverture – et vous le savez! Cependant, elle pose certains problèmes.

Je vous engage donc à refuser le projet d'arrêté de la proposition PR-417 et à me laisser m'occuper de la suite. Evidemment, vous serez consultés à la commission des travaux et à la commission des finances. Mais quoi qu'il en soit, affectons ces 3 millions de francs à des fins plus utiles!

M. Georges Queloz (L). Madame la présidente, vous transmettez au magistrat Muller que je salue ses propos sur les contrats de fermage, car je les partage. Je me réjouis de savoir que l'on inaugurera un système de baux commerciaux.

Néanmoins, je vous rends attentif à un point précis, Monsieur Muller. Lors de votre exposé à la commission des travaux – je suis désolé de vous contredire – nous n'avons pas parlé d'investissements mais de financement, ce qui n'est pas la même chose. Nous ne retiendrons pas la solution consistant à déduire du loyer du restaurateur les travaux qu'il aura effectués, car c'est cela qui nous a été proposé. Louez les locaux du Lacustre en l'état et laissez le locataire investir sur la base d'un bail d'une assez longue durée. Sinon, comme je l'ai dit tout à l'heure, s'il jette l'éponge après une année, vous risquez de devoir lui rembourser ce qu'il a avancé – sauf si le contraire est clairement stipulé dans le contrat, mais je pense que, dans ce cas, les candidats seront moins nombreux... Voilà un point que je souhaitais souligner devant cette assemblée.

Cela a été dit: il n'appartient pas à la Ville d'investir dans la restauration, ce n'est pas sa vocation. Nous devons rouvrir le Musée de l'horlogerie, rénover

l'Alhambra pour près de 20 millions de francs, construire la Nouvelle Comédie, sans parler du Musée d'art et d'histoire... Bref, il y a une multitude de travaux dans lesquels la Ville se doit d'investir, avant de consacrer son argent à s'occuper des restaurants. C'est tout à fait évident! Si un privé veut faire de la haute gastronomie au Lacustre et investir assez d'argent pour cela, c'est à ses risques et périls; personnellement, je ne m'y opposerai pas.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Il m'avait semblé avoir été relativement clair dans mes propos. Je répète ce que je viens de dire: la Ville ne va pas investir un sou dans le Lacustre, Monsieur Queloz! Si vous refusez ce crédit de 3 millions de francs, ce n'est pas pour que je revienne par une porte dérobée vous proposer de financer un autre projet au même endroit! Comme vous le savez, il nous faut passer devant le Conseil municipal pour obtenir un crédit – en tout cas, depuis quelques mois, il vaut mieux procéder ainsi au lieu de puiser l'argent dans le budget de fonctionnement... J'ai retenu la leçon après l'affaire concernant une certaine rue...

Le Lacustre rouvrira grâce à un financement externe décidé entre l'exploitant et son financier. Quant à moi, je ne veux même pas savoir si ce sera grâce à des fonds propres – enfin, je contrôlerai tout de même la situation, ne vous en faites pas, mais en tout cas ce ne sera pas la Ville qui paiera, je crois que nous sommes au clair là-dessus. Je répète que l'on m'a déjà soumis des propositions émanant de gens capables de donner un grand coup de nettoyage, de changer quelques frigos et de faire redémarrer l'exploitation de cet établissement cet été déjà.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, certaines mauvaises langues disent que les promesses rendent les fous joyeux... Monsieur le conseiller administratif, le groupe socialiste a compris que vous alliez tenir compte de notre demande; nous en sommes sûrs, car nous vous faisons confiance. Vous nous avez parlé d'une nouvelle ère en matière d'exploitation de restaurants... Soit, nous verrons bien! Nous avons enregistré vos propos et nous attendons les résultats, auxquels nous serons attentifs. En tout cas, vous avez notre soutien.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Merci, Monsieur Deshusses. Il y a six semaines, nous avons reçu à la villa La Grange la municipalité de Lausanne, c'est-à-dire le syndic et ses collègues. Ces rencontres se déroulent tour à tour chez nous et chez eux. A ce moment-là, nous étions en plein «délire des fermages». J'ai donc demandé aux Lausannois comment ils procédaient en la

matière. Mon ami Jean-Jacques Schilt, socialiste, m'a répondu: «Arrête tout ça. Nous, à Lausanne, nous n'avons que des baux commerciaux. Tu verras, c'est le nirvana!» Je vous le confirme donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux: dès que ma proposition allant dans ce sens aura été étudiée au sein du Conseil administratif, elle sera soumise au Conseil municipal. J'espère avoir alors votre appui!

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le refus de l'arrêté sont acceptées à l'unanimité (64 oui).

5. Motion du 18 janvier 2006 de MM. Jean-Louis Fazio et Roman Juon: «Pour que les places de jeux soient équipées de jeux pour enfants handicapés» (M-586)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève a réalisé plus de 100 places de jeux sans avoir prévu, à quelques exceptions près, des engins et aménagements conçus pour des enfants à motricité réduite;
- qu'une expérience de réalisation de jeux a été faite à la Petite Arche, institution spécialisée pour des enfants handicapés;
- qu'une installation d'un ensemble de jeux similaire a été mise en service à l'Association Montbrillant Communication Surdité;
- que, enfin, le préau de l'école Carl-Vogt a été équipé de façon à accueillir une élève malvoyante,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prévoir dans chaque aménagement de places de jeux des installations pour les enfants handicapés.

M. Roman Juon (S). Chers collègues... (*Brouhaha.*) Bien sûr, après le débat que nous venons de mener concernant le Lacustre, il n'est pas évident de parler des handicapés, mais je vais néanmoins essayer... Normalement, c'est mon collègue Jean-Louis Fazio qui devait intervenir sur cet objet, mais il n'a pu être parmi

¹ Annoncée, 4829.

nous ce soir et je le remplace. Je suis un peu gêné de m'exprimer sur un sujet qui m'a occupé professionnellement pendant vingt ans à la Ville de Genève, mais je ne serai pas long.

Je pense d'ailleurs, chers collègues, que vous avez très bien compris de quoi il s'agit en lisant l'énoncé de la motion M-586. Son but est de prévoir, dans chaque nouvelle place de jeux ou tout aménagement semblable, que les jeux soient adaptés dans la mesure du possible – je le précise – à certains handicapés. On ne peut pas généraliser, mais pour les jeux d'équilibre, par exemple, une simple poutre devrait faire l'affaire. Il ne s'agit pas de créer des jeux spécialement pour les handicapés – tel n'est pas le rôle des emplacements aménagés par la Ville, actuellement – mais de penser aux handicapés lors de chaque aménagement, ce qui ne se faisait pas jusqu'à présent.

Quelques expériences ont déjà été faites dans ce sens, par exemple à l'école Carl-Vogt, où les éducateurs d'une enfant malvoyante ont demandé de prévoir des protections spéciales pour qu'elle puisse utiliser les jeux comme les autres enfants; pour un moindre coût, nous sommes parvenus à répondre à cette demande.

Notre but n'est pas non plus de demander un crédit spécial, car je ne crois pas que ce que vise cette motion rende plus cher l'aménagement de places de jeux. Mais ce projet tombe assez bien, puisque nous devons débattre de la proposition PR-442 pour la rénovation et la mise aux normes d'une quinzaine de places de jeux. Je pense donc que, dans ce cadre, le Conseil administratif et le département de M. Tornare en particulier pourront déjà appliquer l'objectif poursuivi à travers la motion M-586.

Je n'ai pas d'autres éléments à apporter pour compléter mon propos. Je suppose que nous allons entendre l'intervention de certains qui s'inquiétaient des coûts que notre projet pourrait éventuellement engendrer, compte tenu des 126 places de jeux qui dépendent de la Ville de Genève. En l'occurrence, il s'agit plutôt d'avoir une vision d'ensemble. Il est clair qu'il n'appartient pas à la commission des travaux ou à la commission sociale et de la jeunesse de définir à quels endroits les adaptations demandées doivent être faites. C'est aux services de M. Tornare de le décider. Ces mesures étant relativement simples à exécuter, je vous demande, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'accepter cette motion.

Préconsultation

M. Lionel Ricou (DC). Le groupe démocrate-chrétien est favorable à ce genre de mesures, car il se préoccupe lui aussi des enfants handicapés. Cependant, la présentation de la motion que vient de nous faire M. Juon ne correspond

pas exactement à son invite, où il est demandé de prévoir «dans chaque aménagement de places de jeux des installations pour les enfants handicapés». Or comme il nous l'a dit, la Ville de Genève gère plus de 120 places de jeux; nous devons donc en déduire que le Conseil administratif devrait se préoccuper d'installer des jeux spécifiques pour les handicapés dans chacune d'elles! Nous proposons donc un amendement consistant à supprimer l'invite initiale de la motion M-586 pour la remplacer par l'invite suivante:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier l'opportunité de prévoir des installations pour les enfants handicapés dans quelques aménagements de places de jeux.»

La demande ainsi formulée correspond mieux à l'exposé de M. Juon. Pour notre part, nous demandons que l'on examine la question pour voir sur quels sites il serait opportun de créer des jeux pour les handicapés. Je pense notamment aux places de jeux situées à proximité de lieux accueillant des enfants handicapés. Notre amendement restreint donc considérablement la portée de l'invite proposée par MM. Juon et Fazio dans la motion M-586.

M. Yves de Matteis (Ve). Je voudrais tout d'abord saluer cette motion et ses auteurs, MM. Juon et Fazio, ce dernier n'étant malheureusement pas présent. La motion M-586 concerne à la fois les enfants et les handicapés, c'est-à-dire une population vulnérable à double titre, et il est rare de voir aborder un tel sujet au sein du Conseil municipal. Je me réjouis donc tout particulièrement que des conseillers municipaux prennent la parole au nom de cette population qui n'a pas toujours la possibilité de se défendre elle-même.

Par ailleurs, j'ajoute que cette motion s'inscrit parfaitement dans le cadre des débats et des votations qui ont eu lieu ces dernières années. Je pense notamment à l'initiative fédérale en faveur des personnes handicapées, sur laquelle le peuple suisse a eu l'occasion de s'exprimer il y a trois ans. Cette initiative demandait une plus grande accessibilité pour les personnes handicapées; à Genève, elle a été littéralement plébiscitée. En effet, tous les partis de l'Entente et de l'Alternative se sont exprimés en sa faveur et ont donné à leurs électeurs des consignes de vote allant dans ce sens. Le peuple a donc suivi. Genève a enregistré le plus fort taux de oui de toute la Suisse. Par conséquent, si les partis gardent une ligne politique cohérente et s'ils ont quelque considération pour la volonté populaire, la motion M-586 devrait normalement rencontrer assez peu d'obstacles.

Pourtant, il y en a deux qui pourraient se présenter. Le premier est d'ordre financier. En effet, l'aménagement de places de jeux avec des équipements pour

handicapés impliquera des dépenses, même s'il ne s'agit pas de les reconstruire, mais simplement de les rénover ou de les modifier. Si cette motion est adoptée, il faudra donc être particulièrement attentifs à l'échéancier réglant les travaux et, le cas échéant, faire appel à des fondations qui verraient peut-être d'un bon œil la possibilité de s'associer à des initiatives aussi utiles.

Venons-en au deuxième obstacle. A la lecture du texte de la motion M-586, on pourrait croire qu'il s'agit de créer des jeux spécialement destinés aux enfants handicapés. Mais si on a la curiosité de consulter – par exemple sur internet – les nombreuses études effectuées à ce sujet, on s'aperçoit que des initiatives de ce genre, notamment dans les pays anglo-saxons ou dans les pays scandinaves, préconisent plutôt la construction de places de jeux accessibles à toutes et à tous, et non pas la construction de jeux «normaux» pour enfants valides et de jeux «adaptés» pour enfants handicapés. En effet, créer deux types de jeux reviendrait à établir une différence qui pourrait stigmatiser les enfants handicapés et donner un bien mauvais message aux enfants valides, dès le début de leur vie. Les services de la petite enfance, dont les compétences sont remarquables, seront d'un avis très précieux et pourront guider la réflexion en commission.

C'est notamment pour cette raison – et pour d'autres encore – que le groupe des Verts est favorable au renvoi de la motion M-586 à la commission sociale et de la jeunesse. Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, je vous encourage à voter dans ce sens.

M. Guy Dossan (R). Je serai bref, car les préopinants ont très bien expliqué ce que nous pourrions dire nous-mêmes. Simplement, pour des raisons de logique, au lieu de renvoyer la motion M-586 à la commission sociale et de la jeunesse, ne serait-il pas plus avantageux de l'étudier à la commission des travaux, puisque cette dernière est en train de traiter la proposition PR-442, c'est-à-dire le crédit demandé par M. Tornare pour la rénovation de quinze places de jeux? Je pense qu'il serait utile de faire d'une pierre deux coups et d'y intégrer la problématique des jeux pour handicapés. Cela nous permettrait de savoir ce qui se fait sur le marché, comme vient de le dire M. de Matteis. Mais il est vrai que, malheureusement, la Ville ne suit pas toujours ce qui se fait sur le marché, elle préfère parfois réinventer la roue... Bref, en ce qui concerne les places de jeux, je ne trouverais pas inutile d'étudier la motion M-586 en même temps, ou juste après la proposition PR-442 pour la rénovation de quinze places de jeux.

M. Roman Juon (S). J'interviens par rapport à la proposition du groupe radical de renvoyer cette motion à la commission des travaux. Je pense que ce serait une bonne idée, en effet – en tout cas en premier lieu – puisque celle-ci audition-

nera M. Tornare au sujet de la proposition PR-442, qui traite justement de la rénovation de quinze places de jeux. Ce serait donc une bonne occasion d'introduire dans ce débat la notion de jeux pour handicapés et la réflexion y afférente.

Je répons ensuite à certaines remarques qui viennent d'être faites. Il est vrai qu'aborder sur le plan technique la question de l'aménagement de jeux pour les enfants handicapés peut s'avérer très complexe, et il n'appartient pas à notre parlement de le faire. Simplement, nous souhaitons soulever un problème – je crois que tout le monde l'a compris – et c'est maintenant aux services de M. Tornare de prendre langue avec les spécialistes compétents et de les réunir, pour définir un concept permettant d'améliorer les places de jeux existantes dans le sens demandé.

Mais ce n'est pas notre rôle de construire des jeux spécifiques pour les handicapés, cela a déjà été dit. A la Petite Arche, par exemple, on a réalisé, grâce à des fonds privés, une place de jeux adaptée aux handicapés. C'est très différent!

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) renverra lui aussi la motion M-586 à la commission des travaux, puisqu'elle est en train de traiter des places de jeux par le biais de la proposition PR-442. Nous aimerions également qu'elle se penche sur les excellentes propositions de M. Yves de Matteis, notamment sur la possibilité d'associer des fondations à ce projet et de concevoir des jeux accessibles à la fois aux enfants valides et aux enfants handicapés.

M. Roland Crot (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour notre part, nous renverrons la motion M-586 à la commission des travaux.

Mis aux voix, l'amendement de M. Ricou est accepté par 30 oui contre 15 non (10 abstentions).

Mise aux voix, la prise en considération de la motion amendée est acceptée sans opposition (50 oui et 4 abstentions).

Mis aux voix, son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse est refusé à l'unanimité (55 non).

La présidente. Cette motion est donc renvoyée à la commission des travaux.

6. Résolution du 18 janvier 2006 de M. Christian Zaugg: «Validation des initiatives et des référendums fédéraux» (R-88)¹.*PROJET DE RÉOLUTION*

Considérant:

- les dispositions du droit fédéral et cantonal;
- le fait qu’à Genève seul l’Etat détient le registre complet des électeurs-trices des différentes communes;
- l’aspect purement formel de la recherche de validation de signatures pour la Ville;
- les frais occasionnés;
- l’inutilité de certains doublons;
- la perte de signatures valables induite après un passage en Ville,

le Conseil municipal, estimant que la procédure actuelle de vérification des signatures est obsolète et qu’elle oblige à des détours inutiles, demande au Conseil administratif d’intervenir auprès des autorités cantonales pour qu’elles mettent en place un système centralisé de validation des initiatives et des référendums fédéraux.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Nous connaissons actuellement un système relativement obsolète en ce qui concerne la validation des initiatives et des référendums fédéraux. Obsolète, parce que les dispositions du droit fédéral laissent aujourd’hui une certaine latitude aux cantons et qu’à Genève seul l’Office cantonal de la population dispose de toutes les données qui permettent de valider les initiatives et référendums. Les listes font donc un aller et retour inutile entre l’Office cantonal de la population et les communes, pour ensuite revenir à l’Etat.

Ce système est lourd, parfaitement inutile et fait doublon – un de plus! – avec le travail de l’Office cantonal de la population. Il représente une perte de temps pour la Ville de Genève, qui ne dispose pas des données constamment réactualisées de l’Office cantonal de la population et ne peut donc que se contenter de parcourir les listes pour en vérifier les aspects formels. Cette procédure n’a qu’un effet, et il n’est franchement pas très bon: un citoyen d’Onex qui aurait signé un référendum ou une initiative fédérale sur une feuille de la Ville de Genève verrait son nom retiré au terme d’une vérification qui ne peut que se fonder sur le fait que la personne habite bien en ville ou non.

¹ Annoncée, 4829.

C'est la raison pour laquelle je vous invite, chers collègues, à faire un sort à cette pratique et à supprimer ce doublon parfaitement inutile.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la résolution est mise aux voix; elle est acceptée par 35 oui contre 6 non (3 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal, estimant que la procédure actuelle de vérification des signatures est obsolète et qu'elle oblige à des détours inutiles, demande au Conseil administratif d'intervenir auprès des autorités cantonales pour qu'elles mettent en place un système centralisé de validation des initiatives et des référendums fédéraux.

7. Interpellation du 17 janvier 2006 de MM. Simon Brandt, Pierre Maudet, Gérard Deshusses, Roland Crot et M^{me} Alexandra Rys: «Restaurant du Parc des Eaux-Vives: start-up ou burn-out financier?» (I-145)¹.

M. Simon Brandt (R). En l'absence du principal intéressé, le magistrat Muller, je pense que nous devrions attendre un peu avant de traiter ce point, Madame la présidente...

La présidente. M. Muller est présent ce soir...

M. Simon Brandt. Oui, mais il n'est pas là en ce moment! Madame la présidente, si vous êtes d'accord, poursuivons le traitement de notre ordre du jour et revenons tout à l'heure à l'interpellation I-145, quand M. Muller sera revenu...

Des voix. Il arrive, il est là...

¹ Annoncée et motion d'ordre, 4473.

M. Simon Brandt. Merci d'être de retour, Monsieur Muller!

En ce qui concerne cette interpellation, dont l'urgence a été refusée au mois de janvier 2006, je pense qu'elle a encore tout son sens, même si la polémique est moins grave aujourd'hui.

En premier lieu, je me contenterai de poser quelques questions à M. Muller sur l'état du fermage concernant le Restaurant du Parc des Eaux-Vives. J'aimerais savoir si nous allons recevoir dans un bref délai le business plan de cet établissement. Puis d'ici combien de temps nous pouvons espérer que seront épongées les pertes cumulées suite à l'indemnité des fermiers précédents et aux deux années durant lesquelles la gestion directe du restaurant s'est soldée par un déficit de 1,5 million de francs. Car, si on additionne la perte de 1,3 million de francs due au départ des anciens fermiers, cela donne un total de 2,8 millions de francs assumés par nos impôts. Pour ces raisons, je voudrais savoir si M. Muller pense abandonner la gestion directe du Restaurant du Parc des Eaux-Vives.

J'aimerais également que l'on me dise ce qu'il en sera des deux étoiles de ce restaurant au *Guide Michelin*, étant donné que, selon la règle, le chef qui quitte un établissement s'en va avec ses étoiles. Celui du Restaurant du Parc des Eaux-Vives étant parti en janvier 2006, sommes-nous certains que cet établissement va garder des étoiles si chèrement acquises?

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Excusez mon retard, Monsieur Brandt, j'étais justement en train de donner une petite interview à la radio sur la question des fermages, ou plus exactement sur le changement du système de bail à ferme en bail commercial.

En ce qui concerne le Restaurant du Parc des Eaux-Vives, il ne faut pas confondre le passé et le présent. Vous avez raison, Monsieur le conseiller municipal: dans le cas des fermiers précédents, il a fallu racheter le mobilier et finir par leur accorder une sorte de prime au départ – appelons-la ainsi – pour mettre les compteurs à zéro. Vous savez peut-être que la Ville a été en procès avec eux pendant trois ans; devant chaque juridiction, nous avons gagné, mais les fermiers multipliaient les recours et nous sommes presque allés jusqu'au Tribunal fédéral. Reste qu'il a fallu passer sous les fourches caudines et régler le problème financier. Voilà pour ce qui concerne la période avant l'incendie.

Ensuite, comme vous le savez, nous avons consacré une année à faire des travaux dans cet établissement. La quatrième année, donc, nous avons rouvert le Restaurant du Parc des Eaux-Vives après de longues discussions au sein du Conseil municipal. Ce dernier a voté le crédit que nous lui avons soumis et qui visait une modification importante des structures dudit restaurant, lesquelles ne

Interpellation: Restaurant du Parc des Eaux-Vives

correspondaient plus aux normes de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) ni aux normes d'hygiène. Cette situation nous a causé de gros soucis. Mais nous avons fait le nécessaire grâce au crédit voté par le Conseil municipal.

En l'occurrence, nous avons changé de vision en ce qui concerne l'exploitation de cet établissement, qui est passé en gestion directe. Il est vrai que les deux premières années se sont soldées par une perte cumulée. Le chiffre que vous nous avez donné est exact, Monsieur Brandt, il figure dans les comptes rendus annuels du Conseil administratif. Pour 2005, le compte d'exploitation du Parc des Eaux-Vives – comme celui de l'Hôtel Métropole qui est géré selon le même principe – figurera aux comptes.

Il existe effectivement un risque dans ce type de gestion: la Ville engrange les bénéfices éventuels, mais elle assume les pertes, lorsqu'il y en a. Cela dit, il était évident que la gestion du Parc des Eaux-Vives, vu la manière dont il fallait relancer l'exploitation, ne serait pas bénéficiaire dès la première année. Je vous rappelle d'ailleurs que, la première année, l'établissement n'a fonctionné que durant quatre mois pour la brasserie et trois mois pour le restaurant gastronomique.

L'année suivante, il y a eu une perte d'exploitation assez forte. Pourquoi? Parce que, contrairement à ce qui se fait avec d'autres fermages, dans le cadre de la gestion directe on passe l'entier des charges, y compris les amortissements. Dans le cas d'un bail à ferme – par exemple à la Potinière ou à la Perle du Lac – on ne passe pas les amortissements, puisqu'ils sont complètement pris en charge par la Ville de Genève. Mais, dans le cas du Restaurant du Parc des Eaux-Vives, on les passe à l'exploitation, d'où la perte cumulée d'un peu plus de 1 million de francs.

En 2005, néanmoins, nous avons enregistré un bénéfice d'exploitation – minime, mais il marque l'inversion de la tendance, et c'est ce qui est positif! J'espère donc que, cette année, l'année prochaine et les suivantes, nous comblerons la perte cumulée sur deux ans, ou plutôt sur une année et demie d'exploitation, mais également que nous serons bénéficiaires.

Si je suis assez optimiste en la matière, c'est parce que nous avons affaire au même gérant qu'à l'Hôtel Métropole. Vous me direz que cet hôtel et le Restaurant du Parc des Eaux-Vives sont différents... Cependant, au moment où j'ai confié la gestion directe de l'Hôtel Métropole à Swissôtel, nous avions des pertes cumulées d'un peu plus de 4 millions de francs. Or, à ce jour, nous avons un bénéfice cumulé de 21 millions de francs! Pour l'année 2005 – vous l'avez certainement vu dans les comptes rendus du Conseil administratif, Mesdames et Messieurs – le bénéfice net de l'Hôtel Métropole s'élève à 4 millions de francs. Vous faites toujours allusion au contribuable qui doit assumer telle ou telle perte mais, ce béné-

fice-là, c'est aussi le contribuable qui en profitera, puisque c'est la caisse générale de la Ville qui l'encaisse, net, tous frais déduits. La logique est la même pour le Restaurant du Parc des Eaux-Vives.

Ce que je vous demande, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est d'attendre quelques années que nous soyons à flot et que nous commençons véritablement à gagner de l'argent dans cette affaire. Une autre solution consisterait à imaginer un nouveau concept pour la gestion de cet établissement. Cependant, je rappelle qu'avec les anciens fermiers il nous avait fallu, pour que le restaurant tourne, faire des rabais sur le montant du fermage; autrement, l'exploitation aurait été déficitaire. La preuve, c'est que ces fermiers ont eux aussi accumulé un certain nombre de pertes durant les mauvaises années. Tout cela n'est pas simple, mais je pense que nous sommes sur la bonne voie.

Pour répondre à votre dernière question, Monsieur Brandt, le business plan du Restaurant du Parc des Eaux-Vives ne me concerne pas. Si c'était mon affaire, je vous l'aurais certainement donné, pour la simple et bonne raison que faire preuve de transparence ne me gêne nullement. Ce business plan appartient à l'exploitant de l'établissement. S'il est d'accord de vous le communiquer, en ce qui me concerne, cela ne me posera aucun problème!

L'interpellation est close.

8.a) Motion du 14 février 2006 de M^{me} Vera Figurek, M. Christian Zaugg, M^{me} Ariane Arlotti, M. Sébastien Bertrand, M^{mes} Catherine Gaillard-lungmann, Ruth Lanz Aoued, M. Jacques Mino, M^{me} Gisèle Thiévent, MM. François Sottas et Alain Dupraz: «Limitation de la circulation pendant le pic de pollution» (M-589)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- les conditions atmosphériques facilitent une pollution urbaine massive;
- un pic de pollution a été atteint au quai Wilson le 1^{er} février;
- l'air est saturé de particules PM 2,5 et PM 10 issues de la combustion des carburants;

¹ Annoncée, 4949. Motion d'ordre, 4957.

- ces particules sont hautement cancérigènes;
- les automobilistes, les motocyclistes, les piétons et les cyclistes en subissent les effets dévastateurs;
- pris de court, le Conseil d'Etat a mis en place un Plan azur, qui entrerait en application dès la prochaine alerte,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de s'adresser au Conseil d'Etat pour que les mesures prévues dans le Plan azur soient strictement respectées, si un taux de particules de $150 \mu\text{g}/\text{m}^3$ devait être atteint à nouveau en ville;
- de proposer également au Conseil d'Etat d'interdire toute circulation motorisée – véhicules des Transports publics genevois porteurs de filtres et véhicules d'urgence exceptés – dans l'hypercentre tant que le pic de pollution se maintiendra;
- d'offrir en compensation, à charge de notre commune, la gratuité des transports publics en ville durant cette période limitée.

8.b) Résolution du 15 février 2006 de MM. Gérard Deshusses, Jean-Charles Rielle, Olivier Norer, M^{mes} Nicole Valiquer Greccuccio et Frédérique Perler-Isaaz: «Particules fines et santé publique: pour une action rapide» (R-89)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- que les taux de particules fines ont été largement dépassés ces dernières semaines. A Genève, ils ont notamment triplé pour atteindre, à plusieurs reprises, $140 \mu\text{g}/\text{m}^3$ alors que la valeur limite annuelle acceptée est de $20 \mu\text{g}/\text{m}^3$ et que le dépassement des $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ est toléré une fois par année;
- que le but de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) est de réduire de moitié les émissions de particules fines;
- que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que ces valeurs limites devraient être revues à la baisse;
- que l'OMS a démontré les effets graves sur la santé d'une exposition prolongée à ces particules, notamment l'exposition à la fumée passive du tabac, qui fait environ 1000 morts par an, en Suisse;

¹ Annoncée, 5310.

- que, d'après l'OFEFP, plus de 3700 personnes meurent prématurément par année, en Suisse, des suites de la pollution par les particules fines;
- qu'elles sont responsables, en Suisse, de 39 000 cas de bronchites aiguës chez l'enfant, et de 41 000 cas d'asthme chez l'adulte;
- qu'elles sont hautement cancérigènes;
- que le trafic motorisé est responsable de 29% des émissions de ces particules;
- que Genève, en tant que ville, est plus particulièrement touchée par ces problèmes;
- que, à Genève, alors même que les taux sont alarmants, le Conseil d'Etat n'a pas réagi,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à demander au Conseil d'Etat de:

- mettre en œuvre des mesures pour limiter les taux de particules fines dans l'air, comme la circulation alternée des voitures, la limitation des véhicules diesels (publics et privés), la promotion de la méthode de conduite Eco-Drive, la protection des non-fumeurs;
- sensibiliser la population, et plus particulièrement les personnes à risque, aux dangers spécifiques liés à la présence de particules fines dans l'air et aux mesures à prendre pour tenter de s'en protéger.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Petite remarque préalable: nous avons décidé de maintenir cette motion, même si le pic de pollution semble passé, car il s'agit d'un problème récurrent qui, malheureusement, s'aggravera encore au cours des années à venir.

Paul Crutzen, le Prix Nobel de chimie, parlant de l'influence de l'homme sur l'environnement, qualifie notre époque d'«anthropocène», et la situation qui a prévalu en février puis en mars semble bien lui donner raison.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, vous le savez probablement, on a mesuré le 1^{er} février 2006 au quai Wilson un taux de particules de 150 µg/m³, alors que l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air fixe cette valeur limite à 50 µg/m³. Il s'agit d'un dépassement d'une ampleur exceptionnelle qui a affecté toute la région lémanique et le Plateau. Un vrai désastre écologique!

Cette grave pollution, issue des effets conjugués du froid, de la condensation et de la combustion des carburants, a eu un impact sur la santé des personnes, et le service des urgences de l'Hôpital cantonal a été complètement débordé du

1^{er} au 6 février. J'ajoute que les particules PM 2,5 et PM 10 – poussières d'un diamètre inférieur à 10 microns – issues des hydrocarbures, sont très nocives pour la santé et qu'elles sont à l'origine d'un certain nombre de cancers. Elles sont donc redoutables pour les piétons un peu pressés et les cyclistes qui les respirent à pleins poumons, mais également pour les automobilistes et les motocyclistes. Ne souriez pas, chers et chères collègues, je suis au regret de vous annoncer que nous sommes tous et toutes en train d'en absorber en ce moment sans même nous en rendre compte...

Certes, le taux en particules a diminué depuis février mais il suffit, par les temps qui courent, de températures négatives et d'une forte condensation atmosphérique pour nous retrouver dans la même situation catastrophique.

Le Conseil d'Etat – il faut le reconnaître – a été pris de court devant cette pollution. Notre gouvernement a décidé – après que plusieurs villes du pays eurent pris des mesures de ralentissement du trafic – de mettre en place un «Plan azur» qui prévoit d'organiser la circulation alternée au lendemain d'une journée complète pendant laquelle nous aurons respiré 150 µg de particules par mètre cube, donc bien après que nombre de personnes affectées seront allées consulter leur médecin ou le service des urgences de l'Hôpital!

Ce plan, nous le disons tout net, est insuffisant. Il n'est pas de nature à provoquer l'effet attendu et son impact risque d'être très limité... Il suffit, par exemple, de penser aux nombreux détenteurs de deux voitures – particuliers ou entreprises – ou à tous les ayants droit qui pourraient échapper à la mise en place des mesures de circulation alternée... Bilan, selon les spécialistes: seul un petit 20% de l'ensemble des automobilistes serait concerné par le plan du Conseil d'Etat!

C'est la raison pour laquelle nous proposons de contenir plus fortement le trafic dès la prochaine alerte, et de ne laisser circuler dans l'hypercentre, pendant cette période limitée, que les TPG – bus sans filtres à particules exceptés – et les véhicules d'urgence. Il va de soi que le Conseil administratif ne pourra pas décider souverainement de prendre ces mesures tout seul, mais nous demandons néanmoins à notre exécutif de s'adresser au Conseil d'Etat afin de lui proposer cette limitation totale. Nous lui enjoignons également d'offrir en contrepartie la gratuité des Transports publics genevois (TPG) en ville pendant toute la durée du prochain pic de pollution, afin de provoquer un report modal qui devrait, selon les spécialistes autorisés, se situer autour de 30% – une proportion de nature à réduire assez nettement la pollution atmosphérique. J'ajoute qu'il va de soi que rien n'interdit à l'Etat de proposer la même mesure au niveau cantonal... bien au contraire!

De nombreuses villes, de Seattle aux Etats-Unis à Hasselt en Belgique en passant par Châteauroux en France, ont introduit de façon permanente la gratuité

des transports publics afin d'améliorer la qualité de l'air. Et peut-être ne le savez-vous pas, mais tout près de chez nous la vallée de Chamonix a institué la gratuité des transports publics, Société nationale des chemins de fer (SNCF) comprise! Serait-on plus courageux au-delà de nos frontières?

Je sais, vous me direz qu'à 250 000 francs par jour cela nous fait une journée chère, mais chère pour qui? Pour les comptes de la Ville ou par rapport aux frais de santé de nos contribuables affectés par les particules? En ce qui nous concerne, notre choix est fait: la santé de la population passe avant tout!

Dans cet esprit, je vous invite donc, chers et chères collègues, à voter la motion M-589, afin de ne pas nous donner l'impression d'assister passivement au désastre anthropocène annoncé par le Prix Nobel de chimie, Paul Crutzen.

M. Olivier Norer (Ve). J'interviens au nom du groupe des Verts concernant la motion M-589 et la résolution R-89, car nous avons une position différente pour chacun de ces deux objets. Nous avons d'ailleurs travaillé ce point avec le groupe socialiste, qui émettra une réserve concernant la motion M-589.

La pollution est un problème assez récurrent dont nous avons l'habitude de débattre. J'ai reçu dernièrement le journal de ContrAtom, qui nous parle des vingt ans de la catastrophe de Tchernobyl. Voilà qui nous rappelle que des désastres ont eu lieu, dans le passé, alors que nous avons tendance à en oublier les effets. On ne s'intéresse aux problèmes que du moment qu'ils prennent un tour dramatique. Par exemple, actuellement, le problème des crues des rivières et des lacs se répète d'année en année, entraînant chaque fois des conséquences de plus en plus catastrophiques. Certains ne s'inquiètent que durant la période des crues, alors qu'il est possible de prendre des mesures sur toute l'année qui permettraient de régler le problème.

Dans le cadre du traitement de la motion M-589 et de la résolution R-89 – c'est d'ailleurs pour cela que les Verts n'avaient pas soutenu la demande d'urgence en la matière, à l'époque – nous souhaitons mener un véritable débat, qui sorte du cadre émotionnel des quelques journées où les taux de particules se sont avérés dramatiques. Sur ce point, je rejoins tout à fait l'avis du préopinant Christian Zaugg: ces situations ont des conséquences très graves sur la santé des gens, sur l'environnement et les plantes, mais également sur l'état des bâtiments. Or toutes ces conséquences, c'est nous les humains qui finissons par en payer le prix par nos impôts et les différentes charges de notre collectivité.

Il faut donc traiter la pollution comme un problème à part entière, d'un point de vue global. C'est pourquoi nous invitons le Conseil administratif à intervenir auprès du Conseil d'Etat, afin que ce dernier établisse des plans et des mesures

permettant une forte réduction du trafic quand le taux de particules dépasse les normes autorisées. A l'heure actuelle, selon les dernières statistiques disponibles sur le site internet de l'Etat, le problème des particules fines ne semble plus être d'actualité. Il n'empêche qu'il doit être traité à l'avance, en prévision du prochain pic de pollution, dont il y a fort à parier qu'il surviendra au cours de l'hiver prochain.

Quant à cet été, nous pouvons prévoir des pics d'ozone dramatiques, comme cela se produit maintenant de manière récurrente. Curieusement, le taux d'ozone est plus faible au centre-ville, mais cela uniquement parce que d'autres polluants mangent l'ozone pour se développer! Il est donc plus dense à la périphérie. Mais, globalement, la pollution est très forte, c'est un véritable problème – et un problème récurrent, comme je viens de le dire. L'ennui, c'est que la pollution de l'air, au même titre que la radioactivité, par exemple – voilà pourquoi je citais la catastrophe de Tchernobyl – ne se voit pas. A la limite, seules quelques catégories de la population la ressentent fortement: les asthmatiques, les personnes ayant des problèmes respiratoires, les enfants, les personnes âgées... Tous ceux-là, durant les pics de pollution, sont des abonnés des médecins!

Tel est le coût de la pollution sur le plan humain, c'est-à-dire sur la santé de la population. Et on l'accepte comme une fatalité! Or il est possible d'intervenir! Il est vrai que la Ville de Genève ne dispose pas de nombreux moyens d'action, mais elle peut intervenir auprès du Conseil d'Etat pour l'inviter à prendre des mesures, ce qui est souhaitable et même nécessaire.

Voilà pourquoi le groupe des Verts souhaite que nous menions ce débat sur la pollution au sein du Conseil municipal, mais surtout que le Conseil d'Etat agisse dans le bon sens lors des prochains pics de pollution. Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs, à renvoyer au Conseil administratif la résolution R-89 et la motion M-589, amendée selon les explications que vous donnera dans un instant ma collègue Martine Sumi-Viret.

Préconsultation

M^{me} Martine Sumi-Viret (S). Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères municipales, le Parti socialiste est également très inquiet devant les pics de pollution, mais il n'est pas d'accord avec la solution proposée dans la dernière invite de la motion M-589. Nous proposons donc l'amendement suivant:

Projet d'amendement

Supprimer la troisième invite de la motion M-589.

Le Parti socialiste s'étonne que l'on veuille offrir la gratuité des TPG aux automobilistes et aux conducteurs et conductrices de deux-roues motorisés, qui polluent notre cité à longueur d'année, alors que les citoyennes et les citoyens respectueux de l'environnement ne seraient pas dédommagés. En effet, les personnes qui font l'effort d'acquiescer un abonnement Unireso mensuel ou annuel ne seraient alors pas remboursées – ni les cyclistes et les piétons, d'ailleurs.

En outre, même si nous ne demandions pas aux TPG d'augmenter massivement le nombre de leurs véhicules pour répondre à la forte augmentation des usagers et usagères, le coût du dédommagement à assumer par notre commune serait exorbitant.

Enfin, le Parti socialiste reste persuadé que, pour lutter efficacement contre la pollution, il faut que chacun et chacune adopte un comportement respectueux de l'environnement durant toute l'année, et non pas seulement une semaine par an. Par conséquent, nous vous demandons, chers collègues, de renvoyer la motion M-589 ainsi amendée – c'est-à-dire sans sa troisième invite – au Conseil administratif, afin qu'il transmette au Conseil d'Etat les inquiétudes du Conseil municipal.

M. Didier Bonny (DC). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, cette fois, c'est à mon tour d'être un conseiller municipal moyen: j'avoue ne pas savoir ce que signifie «anthropocène». Nous avons même consulté le dictionnaire, mais ce mot n'y figure pas. Madame la présidente, voudriez-vous demander à M. Zaugg de nous expliquer tout à l'heure ce que veut dire ce terme? Je pense, en effet, ne pas être le seul à en ignorer la signification.

Mais soyons un peu plus sérieux sur la grave question de la pollution. En son temps, nous avons refusé l'urgence demandée sur la motion M-589, car nous estimions que la prise de mesures en la matière était du ressort du Canton et non de la commune. Nous n'avons pas changé d'avis à ce sujet, et j'avoue franchement que j'ai l'impression de me retrouver au Grand Conseil, en ce moment! Il est vrai que nous siégeons dans la même salle, mais il y a quelques différences tout de même! Par exemple, je crois que le Grand Conseil a un président et non pas une présidente... et qu'il n'est pas tout à fait du même parti que la présidente du Conseil municipal, en plus!

Je répéterai ici ce que j'ai déjà dit plusieurs fois. Je peux concevoir et même comprendre – en faisant un grand effort – que l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) profite de la seule tribune qui lui reste, à savoir le Conseil municipal de la Ville de Genève, pour faire sa politique et traiter de sujets cantonaux. Par contre, je ne comprends pas que les Verts et les socialistes fassent de même! En effet, ils sont représentés au Grand Conseil, que je sache! Ils ont même quatre

conseillers d'Etat! Qu'ils interviennent donc directement auprès de ces derniers et de leurs députés pour faire passer leur message!

D'ailleurs, si je me souviens bien, suite au pic de pollution marqué par un taux exagéré de particules fines, le Conseil d'Etat a émis des recommandations. Il a affirmé que, la prochaine fois, des mesures seraient appliquées immédiatement. Par conséquent, je ne comprends pas pourquoi le Conseil municipal s'évertue à faire de la politique cantonale. Je le comprends d'autant moins – et mon parti avec moi – qu'il y a des représentants socialistes et écologistes au Canton – au législatif comme à l'exécutif – pour faire passer ce message. Alors, enterrons la motion M-589 et la résolution R-89, et passons aux points suivants de notre ordre du jour qui, eux, sont de caractère communal!

M. Armand Schweingruber (L). Un certain nombre de choses que j'allais dire l'ont déjà été par notre collègue Bonny, mais je vais quand même exprimer les réflexions du groupe libéral au sujet de la motion M-589 et de la résolution R-89.

Il est évident que nous sommes face à un problème réel, on ne peut pas le nier. Néanmoins, la solution préconisée dans ces deux objets est pour le moins étrange et même, sous certains aspects, irréaliste. Je précise que je parle plutôt de la motion M-589 que de la résolution R-89, qui est légèrement plus nuancée, mais le problème de fond n'en demeure pas moins exactement le même.

J'ai l'impression que la motion M-589 émane de quelques fondamentalistes de l'air pur – j'allais dire des talibans de l'air pur... mais j'ajouterai les talibanes, pour respecter le langage épïcène à la mode dans cette enceinte... Bref, cet objet émane de la tribu des «il n'y a qu'à»...

La présidente. Les talibans eux-mêmes ne sont pas très épïcènes, Monsieur Schweingruber... Je crois que ce mot n'est pas à mettre au féminin!

M. Armand Schweingruber. C'est un point de vue... Mais j'en reviens à la philosophie du «il n'y a qu'à» prônée par certains. C'est un peu trop facile! Il faut faire une pesée d'intérêts face à un problème aussi sérieux que celui-là; comme c'est souvent le cas, il s'agit de choisir entre divers inconvénients.

Il est clair que les particules fines émanent essentiellement des moteurs diesels non équipés de filtres. A terme, cela devrait s'arranger, au fur et à mesure que les véhicules neufs mis sur le marché seront équipés de façon convenable afin de remédier à ce problème sérieux.

Mais les solutions proposées ici – interdiction de toute circulation dans l'hypercentre à l'exception des véhicules des TPG équipés de filtres, gratuité des transports publics – conduiraient dans tous les cas à une pagaille garantie! Cela revient à empêcher les gens de se rendre à leur travail, si l'on se retrouve sans y être préparé face à une situation de crise de cette envergure. En ce qui concerne la gratuité des transports publics, lesquels seraient concernés? Les TPG? Les CFF? Sur quelle étendue du réseau? C'est à définir. Mais on nous parle déjà de saturation de certaines lignes, selon l'heure! La solution préconisée ne pourra donc être que très partiellement efficace en situation de réelle urgence – du moins à certains moments de la journée.

La motion M-589 présente selon nous une autre incohérence: elle ne peut concerner que le territoire de la Ville de Genève, alors qu'il faudrait penser au moins à l'agglomération. Une mesure purement municipale limitée aux frontières de la commune citadine n'a aucun sens! La logique et le bon sens nous amènent à un constat très simple: comme l'a dit notre collègue Bonny, ce problème est du ressort du Canton, et de personne d'autre! Il existe à l'Etat un Département du territoire dirigé par un magistrat écologiste, qui comprend un Service de protection de l'air; c'est lui qui est compétent pour proposer les mesures à prendre, et c'est le Conseil d'Etat – et lui seul – qui est apte à en décider.

J'ai pris contact ce matin même avec ledit service cantonal, afin d'en savoir un peu plus et de connaître son analyse de la situation. C'est un fait qu'il existe, depuis plusieurs années déjà, des règlements sur la pureté de l'air et la pollution due notamment à la circulation automobile – il y a aussi le problème du chauffage, qui n'est pas à négliger, mais c'est essentiellement le trafic routier qui est en cause. Il y a quelques années, on parlait déjà de l'oxyde d'azote. Il y a eu les pics d'ozone, et maintenant nous devons faire face au problème des particules fines. Mais revenons-en à la situation du début du mois de février 2006, puisque c'est de cela qu'il s'agit dans les deux objets que nous traitons ici. J'ai obtenu des informations à ce sujet: la pollution a touché à peu près l'ensemble de la Suisse romande – et peut-être même d'autres régions – et on m'a dit que Genève n'avait pas été la ville la plus gravement atteinte par ce phénomène. Lausanne nous a battus dans ce domaine! Ces informations sont toutes fraîches, puisque je les ai obtenues ce matin. En Suisse, sur certains tronçons d'autoroutes, la vitesse a été limitée à 80 km/h. En Ville de Lausanne, une mesure a été prise, afin d'encourager l'utilisation des transports publics lausannois: le ticket ordinaire était valable pour la journée entière. Voilà ce qui a été fait chez nos voisins.

Pour revenir à Genève, le pic de pollution a rapidement baissé, grâce à la pluie. Du point de vue des procédures à suivre dans de tels cas, comment cela se passe-t-il? J'ai appris qu'il existait huit points de mesure de la pollution dans notre canton, dont trois se situent sur le territoire de la Ville de Genève et deux autres dans l'agglomération. La prise de décisions ne dépend pas du dépasse-

ment du taux limite de particules à un seul de ces points, mais de la moyenne des mesures effectuées aux huit points sur vingt-quatre heures. Des dispositions ne sont décidées que si le phénomène persiste au moins pendant deux ou trois jours.

Or, comme je viens de le rappeler, le changement météorologique intervenu juste après le pic de pollution a permis au Canton de se dispenser de prendre des décisions. Mais il était prêt à les mettre en œuvre, c'est-à-dire à instaurer la circulation alternée des véhicules entre les plaques paires et impaires. On ne m'a pas caché que cela exige un très gros travail de mise en place et que le contrôle de l'application de ces restrictions est difficile à mener à bien. En tout cas, cela concerne toute l'agglomération genevoise et il est parfaitement absurde de limiter cette mesure au seul territoire de la Ville de Genève.

Mes contacts avec le Service cantonal de protection de l'air m'ont laissé l'impression qu'il est formé de personnes très compétentes, qui savent parfaitement ce qu'elles doivent faire et dans quelle direction aller. Globalement, j'ai eu le sentiment d'avoir affaire à des professionnels réalistes et pleins de bon sens, qui n'oublent jamais le sens de leur mission. Ils exécutent parfaitement leur travail. Je pense donc que les motionnaires sont plus royalistes que le roi, puisqu'un dispositif efficace contre la pollution existe, qu'il est prêt à être appliqué en cas de nécessité, mais que, dans le cas présent, il n'avait pas lieu de l'être. Je ne peux m'empêcher de juger notre débat de ce soir comme une gesticulation politique. On mélange les compétences de la Ville et du Canton, ce qui amène de l'eau au moulin des tenants de la fusion entre les deux entités. Voilà encore un doublon, une fois de plus!

Pour conclure, gardons les pieds sur terre! Il s'agit de peser les intérêts, de faire la balance des avantages et des inconvénients. Je me permets, gentiment, de donner un conseil de portée générale à cette assemblée: dans certains cas comme celui-ci, il ne faut pas confondre la productivité et l'efficacité avec ce que j'appellerai l'agitation intellectuelle. Pour toutes ces raisons, le groupe libéral refusera la motion M-589 et la résolution R-89.

M. Philippe Herminjard (R). M. Zaugg a parfaitement raison: cette problématique est importante, elle intéresse toute la population et le phénomène de la pollution ne doit pas être négligé. A ce titre, il a donc bien fait d'en parler.

Il y a néanmoins certaines choses que je comprends moins bien, dans cette affaire. Des études sérieuses – notamment celle de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEP) – mentionnent des chiffres: moins de 20% des particules fines sont dues au trafic routier, dont seulement 6% proviennent des gaz d'échappement. Ces chiffres n'englobent pas les transports publics.

Cela signifie donc, en définitive, que s'attaquer au seul trafic automobile serait une mesure disproportionnée, puisqu'il n'est responsable que de 20% des particules fines.

En outre, comme M. Schweingruber l'a rappelé tout à l'heure, je rappelle que les prescriptions sur les filtres à particules pour les véhicules neufs sont déjà en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006. Le groupe radical est favorable à de telles mesures à moyen et à long terme, c'est-à-dire à de véritables actions de lutte contre les particules fines, car c'est effectivement un problème gravissime pour la santé publique.

Pour ces raisons – les autres ayant été exprimées par certains de mes préopinants – le groupe radical vous invite, Mesdames et Messieurs, à refuser la motion M-589 et la résolution R-89.

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). J'aimerais tout d'abord répondre au groupe socialiste, qui va vraisemblablement voter la suppression de la troisième invite de la motion M-589. Mais je souhaite m'adresser également au groupe des Verts qui, à mon grand étonnement, avait refusé l'urgence sur cette motion, négligeant ainsi le souci du bien commun car ils préféreraient un débat général – on nous le promet depuis très longtemps – qui nous permettrait de comprendre enfin la situation et d'envisager le problème de la pollution dans sa globalité.

Je signale à ces deux groupes qu'il ne s'agit plus maintenant de débattre ou de comprendre, mais d'agir! Ce que nous proposons ici est une action précise, pour faire face à une atteinte à la santé de la population.

Nous prônons la gratuité des transports publics lors des pics de pollution, mais nous n'excluons pas toutes les autres mesures – filtres à particules, etc. – qui peuvent être prises. Pour nous, il y avait et il y a toujours urgence à réagir rapidement face à une situation catastrophique qui atteint la population dans sa santé en ce moment. Je ne parlerai pas du nucléaire, je ne citerai pas toutes les catastrophes possibles, je concentrerai mon propos sur le problème des particules fines.

M. Bonny prétend que celui-ci ne concerne pas la Ville, mais l'Etat. Et pourtant si! La pollution nous concerne en premier lieu, nous, habitantes et habitants de la ville, puisque nous sommes les premiers touchés! Si l'Etat n'est pas interpellé par la préservation de notre santé, nous devons faire quelque chose au niveau municipal. C'est pourquoi je vous propose, Mesdames et Messieurs, de renvoyer au Conseil administratif la motion M-589 pourvue de sa troisième invite.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Madame la présidente, vous transmettez à M. Bonny que Paul Crutzen, Prix Nobel de chimie en 1995, a proposé de bapti-

ser «anthropocène» l'époque géologique actuelle, mettant ainsi en exergue le rôle central de l'espèce humaine dans le contrôle écologique et géologique du système terrestre. Or il apparaît à l'évidence que la trajectoire des sociétés humaines au début du XXI^e siècle est inéquitable, instable et insoutenable. Il sera impossible de poursuivre durablement dans la même voie; pour perdurer, l'anthropocène aura besoin que l'humanité mette son intelligence et sa capacité créatrice au service d'une gestion globale durable de l'environnement.

Monsieur Schweingruber, je tiens à vous dire ce qui suit – vous lui transmettez mes propos, Madame la présidente. L'été dernier, j'étais à Rome, et j'ai constaté que tout le centre-ville était fermé aux voitures, précisément pour sensibiliser la population et les touristes au problème de la pollution atmosphérique, due en particulier à l'ozone troposphérique.

Quant à M^{me} Sumi-Viret, je lui répondrai que la gratuité des TPG permettrait – c'est l'avis des spécialistes – d'opérer un report modal de la voiture vers les transports publics de l'ordre de 30%. J'ajoute que nous ne faisons pas ici de sentiment ni de distinction entre les détenteurs de l'abonnement Unireso et les autres, car il s'agit d'un problème global. Et je conclurai en rappelant que la Ville de Genève offre d'ores et déjà la gratuité des TPG lors de la journée sans voitures, pour un montant de l'ordre de 200 000 francs.

M. Patrice Reynaud (L). J'interviens très rapidement, puisque M. Schweingruber a prononcé l'essentiel du discours libéral sur la question qui nous occupe. Je voudrais simplement ajouter trois points.

Le premier concerne le quatrième considérant de la motion M-589. Monsieur Zaugg, je m'adresse à vous par l'intermédiaire de la présidente pour vous remercier d'avoir pensé aux automobilistes, puisque vous mentionnez, dans ce considérant, que «les automobilistes, les motocyclistes, les piétons et les cyclistes» subissent les effets dévastateurs des pics de pollution. Je constate que vous pensez aussi à ceux-là mêmes qui, selon vous, sont les pires des pollueurs!

Deuxièmement, je retiens de votre discours de tout à l'heure que vous avez comparé – en faisant un raccourci que je n'ai pas vraiment compris – la nécessité de réduire les dépenses de la Ville avec les frais de santé des contribuables. Dois-je en conclure que les seuls susceptibles d'être pollués seraient les contribuables? Cela reviendrait à réduire tristement les effets de la pollution! Mais je suis sûr que tel n'était point là le but de votre propos.

Troisièmement, comme les socialistes l'ont dit tout à l'heure, il est évident qu'il y a un élément éminemment politique dans votre discours – mais là encore, ce n'est pas nous que cela étonnera! Je veux parler de la troisième invite de la

motion M-589, qui concerne la gratuité des TPG. Vous y revenez chaque fois! C'est une manière de faire, mais il est évident que nous ne vous suivrons pas dans ce domaine.

Enfin, j'aborderai un dernier point en m'adressant à vous, Monsieur Zaugg, ainsi qu'à vous tous, Mesdames et Messieurs de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants). Votre discours concerne un problème réel, et je tiens à préciser que ce n'est pas par ma bouche que vous l'entendrez qualifier de déraisonnable. Il faut que cela soit bien clair! Mais, une fois de plus, vous abordez ce problème par le petit bout de la lorgnette. Comprenez-vous ce que signifie cette expression française?

Or ce n'est pas ainsi que l'on affronte ce genre de problèmes. Les motions comme la motion M-589 ne peuvent pas être efficaces – et vous le savez très bien – puisqu'elles n'ont qu'une portée communale. En effet, ce n'est pas en examinant le problème des particules fines uniquement lors des pics de pollution – c'est-à-dire lors d'un phénomène très éphémère, dans le cours d'une année – que nous réglerons la question. Il faut prendre des mesures beaucoup plus durables! Et ce n'est pas aux motionnaires que je vais apprendre en quoi consiste la notion de protection durable de l'environnement.

La motion M-589 ne permet évidemment pas d'entrevoir une quelconque solution au problème de la pollution de l'air. Comme l'a dit M. Bonny tout à l'heure, le travail à effectuer est déjà très largement fait. En outre, il ne dépend pas de notre commune. Moyennant quoi, Madame la présidente, je vous saurai gré de bien vouloir transmettre à M. Zaugg – mais il ne m'écoute plus – que la motion M-589, tout intéressante qu'elle soit, est trop politique. Surtout, la Ville est incompétente en la matière.

M. Eric Ischi (UDC). Personne ne peut se montrer insensible à la santé d'autrui, et bien sûr à la sienne propre. C'est normal. En ce qui concerne la motion M-589, je me permets néanmoins de souligner ce que j'appellerai le bon sens de M. Bonny – vous lui transmettez mes propos, Madame la présidente. En effet, cette affaire doit être traitée au Grand Conseil. La quasi-totalité des groupes représentés dans ce parlement municipal l'est également au niveau cantonal.

De plus, si l'on interdisait toute circulation motorisée dans l'hypercentre pendant les pics de pollution, cela impliquerait inmanquablement, à mon avis, l'utilisation des transports publics. Or je me permets de dire que certains doutes subsistent sur ce point, car je crois savoir que de très nombreux véhicules des TPG ne sont pas équipés de filtres à particules. Je serais curieux de savoir comment les TPG assureraient la totalité des transports publics pour l'ensemble de la popula-

tion, si on leur interdisait d'employer des véhicules sans filtres! De toute manière, il appartient à l'Etat de traiter de ce problème. L'Union démocratique du centre, quant à elle, ne soutiendra pas la motion M-589.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). J'aimerais relever quelques arguments que l'on nous a opposés par rapport à la motion M-589, que le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) a déposée en vue de la prise de mesures lors des pics de pollution. On nous sert des arguties diverses, notamment une qui consiste à dire que le Canton doit agir seul. Eh bien, Mesdames et Messieurs les membres du groupe libéral, proposez à vos collègues libéraux du Grand Conseil d'agir! Nous ne les avons pas encore vus faire grand-chose en la matière...

J'ai quelques doutes quant à la logique de M. Reynaud – vous lui transmettez, Madame la présidente – selon laquelle, puisque prendre des mesures pendant les pics de pollution est inutile, il ne faut rien faire du tout. De toute manière, même le reste de l'année vous ne proposez rien pour lutter contre la pollution en général, Monsieur Reynaud! Si j'interprète bien vos propos, il faut en conclure que la circulation automobile – tout comme le marché! – est dirigée par une main invisible contre laquelle il est impossible d'agir. Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) n'est pas d'accord avec ce point de vue.

Un autre libéral nous a traités de talibans écologistes... A une certaine époque, on parlait de terroristes écologistes... Je prends ce «compliment» pour ce qu'il est. Quant à «l'agitation intellectuelle» mentionnée tout à l'heure, je trouve bien inquiétant de tenir de tels propos quand il s'agit de se préoccuper des nombreuses maladies respiratoires déjà observées et malheureusement en augmentation parmi la population, affections dues à la pollution chronique.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, malgré les critiques émises contre certains considérants et invites de la motion M-589, nous vous invitons à la renvoyer au Conseil administratif dans sa formulation initiale. En effet, nous pensons qu'il y a un gros travail à faire afin que les buts qu'elle vise puissent être atteints.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Sumi-Viret à la motion M-589 est accepté par 48 oui contre 11 non (1 abstention).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée par 34 oui contre 25 non (1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de s'adresser au Conseil d'Etat pour que les mesures prévues dans le Plan azur soient strictement respectées, si un taux de particules de 150 µg/m³ devait être atteint à nouveau en ville;
- de proposer également au Conseil d'Etat d'interdire toute circulation motorisée – véhicules des Transports publics genevois porteurs de filtres et véhicules d'urgence exceptés – dans l'hypercentre tant que le pic de pollution se maintiendra.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Mise aux voix, la résolution R-89 est acceptée par 32 oui contre 28 non.

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à demander au Conseil d'Etat de:

- mettre en œuvre des mesures pour limiter les taux de particules fines dans l'air, comme la circulation alternée des voitures, la limitation des véhicules diesels (publics et privés), la promotion de la méthode de conduite Eco-Drive, la protection des non-fumeurs;
- sensibiliser la population, et plus particulièrement les personnes à risque, aux dangers spécifiques liés à la présence de particules fines dans l'air et aux mesures à prendre pour tenter de s'en protéger.

9. Interpellation du 18 janvier 2006 de MM. Jacques Mino et Roman Juon: «Comment le Conseil administratif compte-t-il utiliser les 100 000 francs supplémentaires en faveur des apprentis?» (I-147)¹.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Je suis content que M. Muller soit présent, ainsi peut-être pourra-t-il nous répondre au nom du Conseil administratif.

Pour rappel, lors du vote du budget 2006, nous avons présenté un amendement accepté à la majorité du Conseil municipal. Il demandait d'ajouter 100 000 francs au budget pour augmenter les places d'apprentissage dans l'administration municipale. On nous avait souvent signifié – notamment par la bouche de M. Muller – qu'engager davantage d'apprentis nécessitait plus d'encadrement. Nous souhaitons donc que ces 100 000 francs soient affectés à ce but.

Je profite de cette interpellation pour signaler un fait intéressant. M. Maillard, nouveau conseiller d'Etat du canton de Vaud, a annoncé qu'il avait doublé le nombre d'apprentis engagés dans son département; pourtant, au moment où il a pris ses fonctions, on prétendait que c'était impossible. Je pense donc que cela vous sera possible à vous aussi, Monsieur Muller...

Je rappelle que 34% des entreprises suisses offraient des places d'apprentissage en 1986, alors qu'il y a deux ans cette proportion est tombée à 15%. Il n'est pas possible de laisser des jeunes sans formation, et les collectivités publiques doivent montrer l'exemple. J'aimerais donc savoir à quoi servent les 100 000 francs votés au budget 2006 en faveur des apprentis. Merci de me répondre, Monsieur Muller.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. J'aimerais tout d'abord savoir si M. Maillard a passé de un à deux apprentis... ce qui serait, en effet, une augmentation colossale! Il nous faudrait donc connaître le nombre d'apprentis employés par le Canton de Vaud.

Monsieur Mino, vous connaissez ma conviction à ce propos: je suis entièrement d'accord avec vous! Mais quant à vous répondre de manière plus détaillée... Vous savez que, depuis quelques années, je ne gère plus le Service des ressources humaines, puisqu'il dépend désormais du maire, c'est-à-dire actuellement M. Tornare. Cette interpellation lui sera transmise et c'est lui qui vous répondra, car il connaît les chiffres.

¹ Annoncée, 4829.

10. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu les résolutions et la motion suivantes:

- R-91, de *MM. Olivier Norer, Pierre Rumo, M^{mes} Gisèle Thiévent et Monique Cahannes*: «Nouvelles lignes de tram: pour une mixité raisonnable!»;
- R-92, de *M. Roman Juon*: «Remplacement du tapis bitumineux de la Treille»;
- M-614, de *M^{me} Véronique Elefant-Yanni*: «Promotion des scooters électriques».

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

La présidente. La question écrite suivante a été déposée:

- QE-224, de *M. Sébastien Bertrand*: «Grippe aviaire: des réponses lisibles, une prise de décision avec traçabilité, s.v.p.».

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	6602
2. Communications du bureau du Conseil municipal	6602
3. Résolution du 10 avril 2006 de MM. Gérard Deshusses, Jacques Mino, Alain Dupraz et M ^{me} Frédérique Perler-Isaaz: «Pas d'économies sur le dos des plus pauvres» (R-90)	6603
4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 juin 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 934 000 francs destiné à la transformation du Restaurant Le Lacustre, situé 5, quai du Général-Guisan, parcelle N° 7177, feuille N° 6, commune de Genève, section Cité (PR-417 A)	6610
5. Motion du 18 janvier 2006 de MM. Jean-Louis Fazio et Roman Juon: «Pour que les places de jeux soient équipées de jeux pour enfants handicapés» (M-586)	6641
6. Résolution du 18 janvier 2006 de M. Christian Zaugg: «Validation des initiatives et des référendums fédéraux» (R-88)	6646
7. Interpellation du 17 janvier 2006 de MM. Simon Brandt, Pierre Maudet, Gérard Deshusses, Roland Crot et M ^{me} Alexandra Rys: «Restaurant du Parc des Eaux-Vives: start-up ou burn-out financier?» (I-145)	6647
8.a) Motion du 14 février 2006 de M ^{me} Vera Figurek, M. Christian Zaugg, M ^{me} Ariane Arlotti, M. Sébastien Bertrand, M ^{mes} Catherine Gaillard-Iungmann, Ruth Lanz Aoued, M. Jacques Mino, M ^{me} Gisèle Thiévent, MM. François Sottas et Alain Dupraz: «Limitation de la circulation pendant le pic de pollution» (M-589);	6650
8.b) Résolution du 15 février 2006 de MM. Gérard Deshusses, Jean-Charles Rielle, Olivier Norer, M ^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio et Frédérique Perler-Isaaz: «Particules fines et santé publique: pour une action rapide» (R-89)	6651

9. Interpellation du 18 janvier 2006 de MM. Jacques Mino et Roman Juon: «Comment le Conseil administratif compte-t-il utiliser les 100 000 francs supplémentaires en faveur des apprentis?» (I-147) ..	6665
10. Propositions des conseillers municipaux	6666
11. Interpellations	6666
12. Questions écrites	6666

La mémorialiste:
Marguerite Conus